



Adopté le 9 juillet 2025



MRC
Lotbinière

Crédit photo (pages couvertures)

Couverture PRMHH :

- Canards illimitée, nd.

Chapitre 1 : Introduction et pages et activités de concertations, consultations et communications

- Louis Cournoyer, nd.

Chapitre 2 : Portrait aménagement

- Claire Gauthier, nd.

Chapitre 3 : Portraits environnementaux (introduction)

- Lauréan Tardif, nd.

Chapitre 3 : ZGIE Du Chêne

- Pierre Lahoud, 2016

Chapitre 3 : ZGIE de la Chaudière

- COBARIC, 2021

Chapitre 3 : ZGIE Bécancour et Nicolet

- GROBEC, nd.

Chapitre 3 : Secteur Fleuve Saint-Laurent

- Lauréan Tardif (nd)

Chapitre 4 : Diagnostic

- Silvy Tousignant, nd.

Chapitre 5 : Choix de conservation

- Jason Beaulieu, nd.

Chapitre 6 : Stratégie de conservation

- Louis Cournoyer, nd.

Chapitre 7 : Sources et références

- Carlos Valdez Diarte, nd.

Chapitre 8 : Annexes

- Claire Gauthier, nd.

1 Introduction et activités de concertations, consultations et communications

Note aux lecteurs : à moins d’avis contraire, l’expression Municipalité régionale de comté (MRC) inclut la Ville de Lévis qui exerce les pouvoirs de MRC.

Note aux lecteurs : la MRC Robert-Cliche a changé de nom le 30 juillet 2022 pour devenir la MRC de Beauce-Centre. L’ancien nom de la MRC pourrait subsister dans certaines parties du PRMHH, notamment pour le volet cartographique.

Listes des documents

Chapitre 1 — Introduction et activités de concertations, consultations et communications

Chapitre 2 — Portrait d’aménagement

Chapitre 3 — Portrait d’environnement :

- Introduction régionale
- Zone de gestion intégrée de l’eau — Bécancour et Nicolet
- Zone de gestion intégrée de l’eau — Chaudière
- Zone de gestion intégrée de l’eau — Du Chêne
- Zone de gestion intégrée de l’eau — Volet fluvial

Chapitre 4 — Diagnostic

Chapitre 5 — Choix de conservation

Chapitre 6 — Stratégie de conservation

Références

Annexes

Référence à citer

Plans régionaux des milieux humides et hydriques de la Chaudière-Appalaches (PRMHH-CA), 2022, *PRMHH de la MRC de Lotbinière*, coordonnés par la MRC de Lotbinière, pagination multiple

Table des matières

Pages préliminaires

I.	Mot protocolaire du préfet de la MRC	IV
II.	Équipe de réalisation du PRMHH Chaudière-Appalaches	V
III.	Remerciements	VII
IV.	Liste des acronymes	VIII

Introduction et activités de concertations, consultations et communications

1.1	Mise en contexte	1
1.2	Organisation de la démarche en Chaudière-Appalaches	1
1.3	Résumé des activités de consultation et de concertation.....	4
1.4	Résumé des activités de communication	12
1.5	Conclusion	16

Liste des tableaux

Tableau 1	— Liste des partenaires invités aux ateliers de consultation et concertation	6
Tableau 2	— Visites guidées effectuées	13
Tableau 3	— Présentations aux partenaires agricoles	14
Tableau 4	— Présentation aux partenaires forestiers.....	15
Tableau 5	— Présentation au secteur récréotouristique	16

Liste des figures

Figure 1	— Structure décisionnelle	2
Figure 2	— Forme de la démarche	3
Figure 3	— Ligne du temps	3

I. Mot du préfet

C'est avec un grand intérêt que la MRC de Lotbinière présente son premier Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH). Ce plan est le fruit d'une collaboration exemplaire entre les municipalités locales, les experts en environnement, les acteurs de la société civile et nos précieux partenaires. Il incarne notre engagement commun en faveur de la préservation de ces écosystèmes vitaux.

Depuis 2019, les MRC de la Chaudière-Appalaches travaillent ensemble dans le cadre d'une démarche régionale favorisant l'approche par bassin versant. La MRC de Lotbinière est fière d'avoir joué un rôle de leader en qualité de mandataire de l'entente intermunicipale permettant la réalisation coordonnée des PRMHH de la Chaudière-Appalaches.

Les milieux humides et hydriques sont des joyaux naturels qui abritent une biodiversité exceptionnelle. Ils jouent également un rôle fondamental dans la régulation des cycles de l'eau, la préservation de la qualité de l'eau, la protection contre les inondations et le maintien de la qualité de notre environnement. Cependant, ils sont confrontés à de multiples défis, ce qui nous porte à participer à leur protection puisqu'ils s'avèrent aussi être de précieux alliés à l'adaptation et la lutte aux changements climatiques.

Chez nous, la présence d'une multitude de cours d'eau, dont les rivières du Chêne et Beaurivage, ainsi qu'une présence importante de grandes tourbières façonne nos paysages et rendent plusieurs services écologiques essentiels.

Les objectifs de notre PRMHH visent majoritairement l'acquisition de connaissances et la sensibilisation. Nous travaillerons aussi avec les propriétaires volontaires afin d'assurer la pérennité ou encore l'amélioration des services que ces milieux offrent à nos communautés.

Ensemble, nous avons déjà franchi une étape cruciale en élaborant ce PRMHH qui vise à mieux comprendre la valeur de ces milieux sensibles et contribuer à leur protection. La mise en œuvre de ces actions exigera un effort continu et une mobilisation collective. Ainsi, je vous invite tous à vous joindre à nous dans cette mission pour la préservation de nos milieux humides et hydriques. En travaillant de concert, nous pouvons assurer un avenir durable pour ces précieux écosystèmes, pour nos communautés et pour les générations futures.

Je tiens à remercier chaleureusement tous ceux et celles qui ont contribué à la réalisation du PRMHH de la MRC de Lotbinière et ceux de la région de la Chaudière-Appalaches.

Daniel Turcotte, préfet
MRC de Lotbinière

II. Équipe de réalisation du PRMHH Chaudière-Appalaches

Équipe de travail de la MRC de Lotbinière

Louis Cournoyer, géomatique et conseiller en environnement

Mathieu Gagné, conseiller en aménagement

Pablo Montenegro-Rousseau, directeur–Aménagement du territoire et développement régional

Coordination et équipe de travail régionale PRMHH-CA

Pablo Montenegro-Rousseau, MRC de Lotbinière

Mathieu Gagné (Josée Breton), MRC de Lotbinière

Patrick Martineau, MRC de Lotbinière

Collaborateurs à la réalisation PRMHH-CA

Érick Olivier, consultant externe

Sylvio Demers, firme Rivières

Josée Breton, Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches

Audrey Paquette, Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches

Vanessa Demers-Augé, MRC de Lotbinière

Géomatique

David Leclair, Bureau d'écologie appliqué

Louis Cournoyer, MRC de Lotbinière

Mise en page

Dominique Adam

Vanessa Demers-Augé, MRC de Lotbinière

Mélanie Boilard, MRC de Lotbinière

Comité de coordination du PRMHH-CA

Anthony Kish, CMQ, Table de concertation régionale de Québec

Catherine Plante, MRC de Montmagny

Emmanuel Laplante (Simon Lemieux), Groupe de concertation des bassins versants de la rivière Bécancour

Isabelle Peltier, Ville de Lévis

Josée Breton (Martin Vaillancourt), Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches

Marie-Jeanne Gagnon-Beaulieu, Ville de Lévis

Marie-Josée Larose, MRC de La Nouvelle-Beauce
Pablo Montenegro-Rousseau, MRC de Lotbinière
Sylvie Leduc (Marie-Andrée Boisvert), OBV du Chêne
Véronique Dumouchel (Andréane Chabot), Conseil de bassin versant de la rivière Etchemin
Ariane Blais, candidate au doctorat, observatrice

Comité directeur du PRMHH-CA

Daniel Racine, DGA MRC de Montmagny
Jean-Claude Belles-Isles, Directeur de l'environnement Ville de Lévis
Mario Caron, DG MRC de La Nouvelle-Beauce
Stéphane Bergeron, DG et greffier trésorier MRC de Lotbinière

Comité concertation, communication et consultation du PRMHH-CA

Josée Breton (Martin Vaillancourt), Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches
Audrey Paquette (Samuel Lafontaine et Virginie Clet-Ortega), Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches
Emmanuel Laplante (Simon Lemieux), Groupe de concertation des bassins versants de la rivière Bécancour
Sylvie Leduc (Marie-Andrée Boisvert), OBV du Chêne

III. Remerciements

L'équipe de travail du PRMHH-CA tient à remercier l'ensemble des partenaires à la démarche régionale. Tout d'abord, l'ensemble des élus et professionnels des MRC et de la Ville de Lévis. Tous nos partenaires issus des domaines de l'environnement, de l'agriculture, de la foresterie et du milieu municipal. Votre contribution a été très appréciée, et ce tout au long de la démarche. L'équipe de travail tient également à remercier le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour son accompagnement aux différentes étapes de la démarche.



IV. Liste des acronymes

Acronyme	Définition
AAC	Agriculture et Agroalimentaire Canada
BAPE	Bureau d’audiences publiques sur l’environnement
BEA	Bureau d’écologie appliquée
BV	Bassin versant
CBE	Conseil de bassin de la rivière Etchemin
CCC	Consultation, concertation et communication
CDAQ	Conseil pour le développement de l’agriculture du Québec
CDPNQ	Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec
CEHQ	Centre d’expertise hydrique du Québec
CMQ	Communauté métropolitaine de Québec
CN	Canadien National
COBARIC	Comité de bassin de la rivière Chaudière
COGESAF	Conseil de gouvernance de l’eau des bassins versants de la rivière Saint-François
COMCO	Comité de coordination
COMDIR	Comité de direction
COPERNIC	Organisme de concertation pour l’eau des bassins versants de la rivière Nicolet
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole
CRÉ	Conférence régionale des élus
CRECA	Conseil régional de l’environnement Chaudière-Appalaches
CRHQ	Cadre de référence hydrologique du Québec
CVAC	Critère de vie aquatique chronique
EEE	Espèce exotique envahissante
EFE	Écosystème forestier exceptionnel
FADQ	Financière agricole du Québec
FCF	Fédération canadienne de la faune
FPFQ	Fédération des producteurs forestiers du Québec
GRHQ	Géobase du réseau hydrographique du Québec
GROBEC	Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour
INRS	Institut national de la recherche scientifique
IQBP	Indice de la qualité bactériologique et physicochimique
IQBR	Indice de qualité de la bande riveraine
IQM	Indice de qualité morphologique
ISB	Indice de santé du benthos
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LCM	Loi sur les compétences municipales
LCMHH	Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques
LDGIZC	Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières
LEMV	Loi sur les espèces menacées ou vulnérables
LET	Lieu d’enfouissement technique

Acronyme	Définition
LPTAA	Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MEI	Ministère de l'Économie et de l'Innovation
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MH	Milieus humides
MHH	Milieus humides et hydriques
MHHI	Milieus humides et hydriques d'intérêt
MRC	Municipalité régionale de comté
MRN	Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario
MTQ	Ministère des Transports du Québec
OBAKIR	Organisme de bassins versants de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup
OBV	Organisme de bassins versants
OBV Côte-du-Sud	Organisme des bassins versants de la Côte-du-Sud
OBV du Chêne	Organisme de bassins versants de la zone du Chêne
OBV-CA	Organismes de bassins versants de la région de la Chaudière-Appalaches
OBVFSJ	Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean
OCMHH	Objectifs de conservation des milieux humides et hydriques
OGAT	Orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire
OWES	Ontario Wetland Evaluation System
PAAR	Plan d'action de l'approche régionale
PAEF	Plan agroenvironnemental de fertilisation
PDE	Plan directeur de l'eau
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PGIR	Plan de gestion intégrée régional
PMAD	Plan métropolitain d'aménagement et de développement
PRMHH	Plan régional des milieux humides et hydriques
PRMHH-CA	Plan régional des milieux humides et hydriques de la Chaudière-Appalaches
PU	Périmètre d'urbanisation
RAMHHS	Règlement sur les activités dans les milieux humides, hydriques et sensibles
REA	Règlement sur les exploitations agricoles
REAFIE	Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement
RQES	Réseau québécois sur les eaux souterraines
RSVL	Réseau de surveillance volontaire des lacs
SAD	Schéma d'aménagement et de développement
SADR	Schéma d'aménagement et de développement révisé
TAAM	Taux d'accroissement annuel moyen

Acronyme	Définition
TCR	Table de concertation régionale
TCREF	Table de concertation régionale de l'Estuaire fluvial du Saint-Laurent
TCRQ	Table de concertation régionale de la zone de Québec
TCRSEM	Table de concertation régionale du Sud de l'estuaire moyen
UA	Unité animale
UA	Unité d'analyse
UAP	Unité d'analyse potentielle
UBV	Unités de bassins versants
UEA	Unité écologique aquatique
UFC	Unités formatrices de colonies
UPA	Union des producteurs agricoles
UQAR	Université du Québec à Rimouski
VHR	Véhicule hors route
ZGIE	Zone de gestion intégrée de l'eau
ZIP	Zone d'intervention prioritaire
ZIS	Zone d'intervention spéciale
ZPA	Zone prioritaire d'aménagement
ZR	Zone de réserve

1.1 Mise en contexte

Le 16 juin 2017, l'Assemblée nationale du Québec adopte la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques*.

Cette loi modifie plusieurs lois, dont la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, la *Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs*, la *Loi sur la qualité de l'environnement* et la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*. C'est cette dernière qui exige à chacune des MRC de produire un *Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)*.

1.2 Organisation de la démarche en Chaudière-Appalaches

Les neuf MRC de la Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis se sont prévaluées d'une disposition de la loi permettant l'élaboration conjointe de leurs PRMHH. L'ensemble des dix parties a ainsi convenu d'une démarche collective ayant pour but de refléter la réalité de l'ensemble du territoire de la Chaudière-Appalaches.

Pour mener à bien le projet, les parties ont désigné une MRC gestionnaire, soit la MRC de Lotbinière, et ont mis sur pied deux comités ayant chacun des rôles précis.

Comité de coordination

Le comité de coordination s'assure du respect du calendrier de travail et des échéanciers. Il approuve les activités élaborées dans le plan de travail et suit l'avancement du PRMHH à toutes les étapes de réalisation. Le comité de coordination se rencontre une fois par mois et compte neuf membres, soit :

- Un conseiller en environnement et un conseiller en urbanisme de la Ville de Lévis ;
- Une aménagiste de la MRC de La Nouvelle-Beauce ;
- Une aménagiste de la MRC de Montmagny ;
- Un aménagiste de la MRC de Lotbinière ;
- Une représentante du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) ;
- Une représentante de l'Organisme de bassin versant de la zone du Chêne (OBV du Chêne) ;
- Un représentant du Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) ;
- Un représentant de la Table de concertation régionale de la zone de Québec (TCRQ)¹.

¹ En cours de mandat, le CBE s'est joint au comité de coordination.

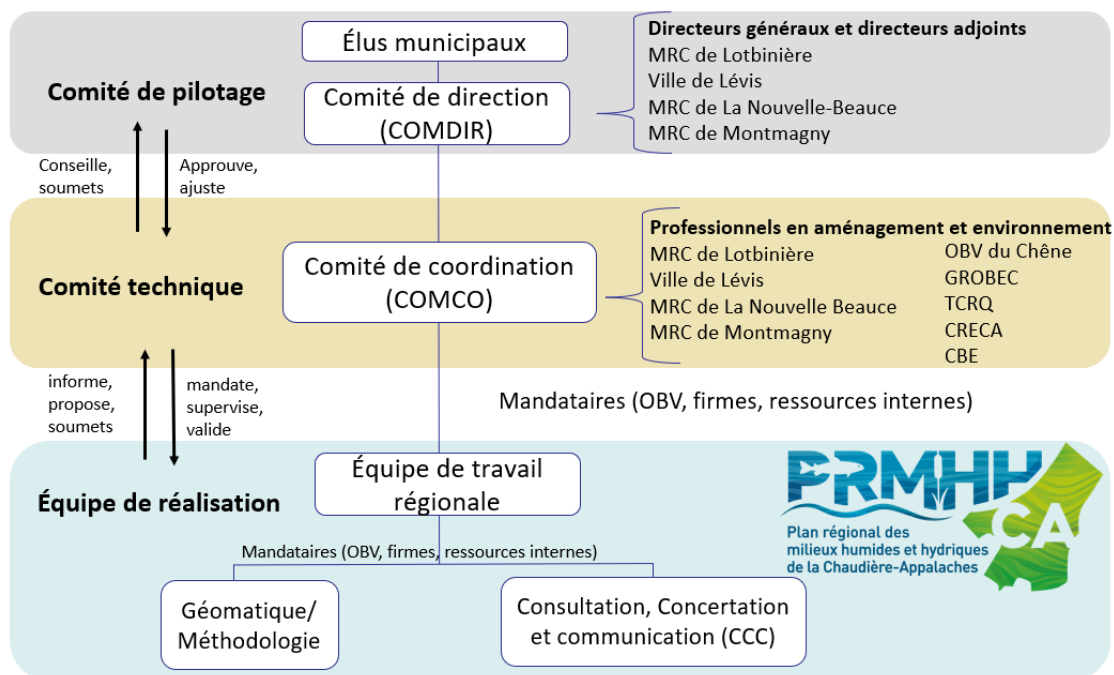
La présence de représentants des organismes de bassin versant, de la Table de concertation de zone et du Conseil régional en environnement de Chaudière-Appalaches facilitera l'inclusion de leurs préoccupations, de même que des éléments contenus dans les plans directeurs de l'eau et le plan de gestion intégré régional du Saint-Laurent de la région à l'intérieur du PRMHH.

Comité de direction

Le comité de direction approuve et fait le suivi du budget. Il donne les orientations au comité de coordination. Il est le répondant auprès des élu(e)s des parties ainsi que du MELCC. Le comité de direction est composé de quatre membres, soit :

- Le directeur général de la MRC de La Nouvelle-Beauce ;
- Le directeur général de la MRC de Lotbinière ;
- Le directeur général adjoint de la MRC de Montmagny ;
- Le directeur de l'environnement de la Ville de Lévis.

Figure 1 — Structure décisionnelle²



Une entente auprès du CRECA, de l'OBV du Chêne et du GROBEC a permis à l'équipe de réalisation de jouir de soutien en concertation, consultation et communication (CCC) tout au long du mandat. Les signataires ont reçu 10 % du budget alloué au PRMHH pour appuyer l'équipe de réalisation dans les activités de communications telle que la mise en place d'un site web ou les relations de presse. Notons aussi le soutien du CBE pour la réalisation de ce mandat.

² Des ressources ont été embauchées par la MRC de Lotbinière pour réaliser le PRMHH.

1.3 Forme de la démarche

La démarche régionale en Chaudière-Appalaches avait pour objectif d’atteindre une base commune de connaissances pour l’ensemble du territoire à l’échelle des bassins versants et non des limites administratives.

Pour ce faire, les étapes des portraits et des diagnostics ont été réalisées par l’équipe de travail régionale du PRMHH-CA. Aidée de leurs collaborateurs scientifiques et géomaticiens, l’équipe PRMHH-CA a utilisé les données disponibles et des méthodologies permettant d’identifier les milieux humides et hydriques d’intérêt (MHHI). Les MRC ont aussi contribué à façonner le diagnostic en sélectionnant des MHHI supplémentaires correspondant à leurs réalités territoriales.

Pour les étapes des choix et des stratégies de conservation, l’équipe PRMHH-CA a développé une approche et une structure commune qui ont été transmises aux ressources de chaque MRC et à la Ville de Lévis. Ce sont ces dernières qui ont alimenté le contenu de ces chapitres, l’équipe PRMHH-CA jouant un rôle d’accompagnateur pour ces étapes.

Figure 2 — Forme de la démarche



Ligne du temps

La démarche des PRMHH en Chaudière-Appalaches s’est étalée sur une période de 3 ans. Les grandes étapes préconisées au Guide d’élaboration³ des PRMHH ont été reprises par la démarche régionale et sont représentées ci-dessous. À noter que certaines MRC du territoire pourraient adopter leur PRMHH en 2023.

Figure 3 — Ligne du temps



³ Le document *Les plans régionaux des milieux humides et hydriques — Démarche de réalisation* (Dy, et al., 2018) a été développé par le MELCC pour accompagner les MRC dans l’élaboration de leurs PRMHH.

1.4 Résumé des activités de consultation et de concertation

Plusieurs activités de consultation et de concertation ont été menées au cours du projet, et ce dès les débuts de la démarche. Ces activités sont résumées succinctement, de l'information supplémentaire sur ces ateliers est aussi disponible à l'annexe 1.

Automne 2019 — Rencontres ciblées avec les MRC de Chaudière-Appalaches

Durant les mois de novembre et de décembre 2019, l'équipe de travail du PRMHH Chaudière-Appalaches a effectué une tournée en personne auprès des professionnels des 9 MRC du territoire et de la Ville de Lévis.

Le but de l'exercice visait à :

- Permettre à l'équipe PRMHH-CA de connaître le territoire et créer des contacts avec les intervenants ;
- Permettre aux intervenants des MRC de s'exprimer sur les MHH ;
- Recueillir de l'information sur les enjeux de développement et de conservation en lien avec les MHH pour alimenter le portrait et le diagnostic ;
- Obtenir des données géomatiques et des contacts clés.

Compte tenu de la nature sensible de certaines questions, il a été convenu dès le départ de ne pas intégrer les réponses complètes des rencontres ciblées. Néanmoins, le formulaire utilisé pour ces entrevues est disponible pour consultation à l'annexe 1.1.

Hiver 2020 — Rencontres ciblées avec les organismes de bassins versants du Québec (OBV) et les tables de concertation régionales (TCR)

En janvier, février et mars 2020, les chargés de projet du PRMHH-CA ont rencontré, en personne ou en visioconférence, les professionnels de 8⁴ des 9 OBV, ainsi que des 3 TCR couvrant Chaudière-Appalaches. Les rencontres réunissaient parfois plus d'un OBV alors que les trois TCR ont été rencontrées lors d'une même activité.

Les rencontres visaient à :

- Permettre à l'équipe PRMHH-CA de connaître le territoire et créer des contacts avec les intervenants ;
- Permettre aux intervenants des organismes de s'exprimer sur les MHH ;
- Recueillir de l'information sur les enjeux⁵ de conservation en lien avec les MHH pour alimenter le portrait et le diagnostic ;
- Obtenir des données géomatiques et des contacts clés.

⁴ Le seul OBV n'ayant pu être rencontré a tout de même répondu par écrit au questionnaire envoyé.

⁵ Les annexes 1.10 et 1.11 listent les problématiques prioritaires des OBV et les enjeux (ou chantiers) des TCR.

Une rencontre devait aussi être planifiée avec le CRECA. Un changement à la direction générale de l'organisme est survenu, la rencontre ciblée ne s'est donc jamais concrétisée. Les questionnaires utilisés pour ces rencontres sont disponibles aux annexes 1.2 et 1.3.

Ces rencontres ont aussi permis de déterminer la majorité des unités d'analyse, qui se base sur les bassins versants déjà utilisés par les OBV. Les problématiques prioritaires des OBV partagées lors de ces rencontres ont aussi servi de base pour la série d'ateliers no 2, qui a permis de définir les grandes préoccupations régionales du PRMHH.

Printemps 2020 — Partenaires consultés lors des activités de consultation et concertation

La liste de ces partenaires a été élaborée à partir des organisations suggérées par les MRC, OBV et TCR lors des rencontres ciblées ou de communications subséquentes. Elle réunit des acteurs clés du territoire, concernés par le PRMHH et les milieux humides et hydriques.

Ces organisations et intervenants (Tableau 1) étaient invités à participer aux activités de concertation et de consultation régionale, c'est-à-dire aux séries d'ateliers no 1, 2 et 3, qui se sont déroulées en 2020. Ils ont aussi été sollicités lors de la série d'ateliers no 5, effectuée en 2022.

Les acteurs du territoire ont été réunis en quatre catégories selon leurs secteurs d'activités, soit : agriculture, foresterie, municipal ainsi qu'eau et environnement⁶. Les intervenants représentant ces organisations étaient principalement des professionnels ou des techniciens pouvant apporter des connaissances techniques spécifiques lors des ateliers de concertation.

⁶ Au départ, il y avait aussi un groupe axé sur le récréotourisme et la villégiature. Peu d'acteurs inscrits dans ce groupe se sont montrés intéressés à participer aux activités de consultation de PRMHH. Les acteurs intéressés ont été joints au groupe eau et environnement.

Tableau 1 — Liste des partenaires invités aux ateliers de consultation et concertation

Foresterie	Eau et environnement ⁷
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) - Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière - Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Appalaches - Association des producteurs de boisés de la Beauce - Syndicat des Producteurs de Bois de la Côte-du-Sud - Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec - Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec - D'un groupement forestier - Domtar - Solifor - Gestion Forap - Les Amis de la Forêt seigneuriale Joly de Lotbinière - D'un ingénieur forestier de MRC	- Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) - Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE) - Organisme des bassins versants de la Côte-du-Sud (OBV de la Côte-du-Sud) - Organisme de bassins versants de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (OBAKIR) - Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) - Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean (OBVFSJ) - Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet (COPERNIC) - Table de concertation régionale de l'Estuaire fluvial du Saint-Laurent (TCREF) - Table de concertation régionale du Sud de l'estuaire moyen - Conservation de la nature Canada - Des associations de riverains - Des techniciens en environnement de MRC
Agriculture	Municipal
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) - Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches - Producteurs et productrices acéricoles d'Appalaches-Beauce-Lotbinière - Syndicat local de l'UPA de Robert-Cliche - Syndicat local de l'UPA de Lotbinière-Sud - D'un club conseil en agroenvironnement - Des gestionnaires de cours d'eau de MRC	- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) - Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ) - D'une firme d'arpenteurs-géomètres - De plusieurs directeurs ou responsables de l'urbanisme et de l'environnement de municipalités locales

⁷ Ce comité comprenait de facto les acteurs environnementaux présents sur le Comité de coordination du PRMHH, soit le Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches (CRECA), l'Organisme de bassins versants de la zone du Chêne (OBV du Chêne), le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) et de la Table de concertation régionale pour une gestion intégrée du Saint-Laurent de la zone de Québec (TCRQ).

Printemps 2020 — Série d’ateliers no 1 — Constats par secteurs d’activités

Initialement prévue en présentiel avant la pandémie de Covid-19, cette série d’ateliers s’est finalement déroulée en visioconférence en juin 2020. Pour mener à bien cette série d’ateliers, quatre rencontres ont été nécessaires, soit une par acteur sectoriel (agriculture, foresterie, municipal ainsi qu’eau et environnement). Ces ateliers visaient à :

- Informer les participants sur la démarche d’élaboration du PRMHH ;
- Faire un diagnostic du territoire par secteur d’activités.

Au total, 47 participants excluant l’équipe de travail et les aménagistes des MRC étaient présents aux rencontres. Les résultats obtenus lors de ces ateliers ont été synthétisés en diagnostics sectoriels, ces derniers ont influencé les grandes préoccupations régionales. Le questionnaire de l’atelier est disponible à l’annexe 1.4, alors que les résultats compilés de ces rencontres sont disponibles à la section 4.2.1, *Les diagnostics sectoriels* du chapitre 4 — *Diagnostic*.

Printemps 2020 — Série d’ateliers no 2 — Préoccupations par zones de gestion intégrée de l’eau (ZGIE)

Cette série d’ateliers s’est déroulée en visioconférence en juin 2020, quelques jours à peine après la première série d’ateliers.

Six rencontres ont été organisées, soit une par ZGIE ou regroupement de ZGIE. Les participants des comités sectoriels étaient de nouveaux convoqués, mais répartis dans divers ateliers, avec des participants provenant d’autres secteurs d’activités.

Les objectifs de cette série d’ateliers visaient à :

- Présenter sommairement les diagnostics des comités sectoriels (Série d’ateliers no 1) ;
- Discuter des préoccupations les plus importantes par bassin versant.

En tout, 47 participants excluant l’équipe de travail et les aménagistes des MRC étaient présents aux rencontres. Les problématiques prioritaires, identifiées par les OBV pour leurs objectifs de conservation des milieux humides et hydriques (OCMHH), ont servi de base de discussion pour la rencontre. Les participants ont été appelés à voter sur la préoccupation qu’ils jugeaient la plus importante par unité d’analyse potentielle.

La série d’ateliers no 2 a permis de réaffirmer les préoccupations environnementales des OBV recensées dans le cadre de leur OCMHH. Les résultats obtenus ont servi de base pour l’élaboration des grandes préoccupations régionales (Voir l’annexe 1.5 pour plus de détails).

Automne 2020 — Sondage

Un sondage en ligne a été effectué entre le 15 septembre et le 15 octobre 2020. Le sondage était ouvert à l’ensemble de la population de la Chaudière-Appalaches et avait pour objectifs de :

- Permettre aux participants d’exprimer leurs points de vue sur certains aspects du PRMHH;
- Récolter de l’information pour alimenter le portrait ;

- Informer les citoyens sur le PRMHH.

Le questionnaire, composé de questions ouvertes et fermées, était aussi accompagné de vidéos expliquant ce qu'est un PRMHH. Au total, 374 personnes ont répondu aux diverses questions du sondage. Le questionnaire et les faits saillants de ce sondage sont disponibles à l'annexe 1.6.

Les résultats obtenus ont permis notamment de récolter de l'information sur l'importance de certains enjeux dans la population, ce qui a influencé la pondération des critères pour la méthodologie d'identification des milieux humides d'intérêt.

Automne 2020 — Série d'ateliers no 3 — Moyens de conservation

Tenue en visioconférence en novembre 2020, cette série d'ateliers avait pour objectif principal :

- D'alimenter l'élaboration des plans d'action.

Les participants ayant sorti beaucoup de moyens lors des précédents ateliers, il fut décidé de tenir des ateliers sur le sujet bien avant que la démarche PRMHH de Chaudière-Appalaches ne soit rendue à l'étape de la stratégie de conservation.

Pour l'occasion, 6 rencontres ont été organisées, chacune portant sur une unité d'analyse potentielle représentative de Chaudière-Appalaches. Les participants à ces ateliers étaient les mêmes que pour les séries d'ateliers précédentes. Les résultats des ateliers ont été transmis aux MRC pour alimenter leurs plans d'action (voir l'annexe 1.7 pour plus de détails).

Automne 2021 — Série d'ateliers no 4 — Rencontres automnales avec les MRC

Tenue en septembre 2021, cette série d'ateliers s'est déroulée en format hybride (présentiel ou visioconférence) selon le désir des MRC.

Au total, dix rencontres se sont tenues, soit une par MRC. Les objectifs principaux de ces rencontres étaient de :

- Valider les préoccupations prioritaires ;
- Présenter les résultats préliminaires de l'analyse géomatique visant à identifier les milieux humides d'intérêt du diagnostic.

Les participants à ces rencontres étaient les professionnels des MRC. À la suite de ces rencontres, l'équipe de travail a recentré les critères identifiant les préoccupations prioritaires et revu certains éléments de la méthodologie d'identification des milieux humides d'intérêt, notamment en prenant en considération la superficie dans le calcul de l'indice.

À la suite de ces rencontres, une attention supplémentaire a été mise sur l'élaboration des filtres fins par chacune des MRC, pour sélectionner les milieux humides et hydriques d'intérêt non captés par la méthodologie régionale.

Printemps 2022 — Série d'ateliers no 5 — Ateliers des MRC

Tenue au printemps 2022, cette dernière série d'ateliers s'est déroulée en présentiel, hormis pour la Ville de Lévis, où l'atelier a été réalisé en visioconférence.

L'atelier no 5 avait pour objectifs :

- De partager de l'information sur l'élaboration et la finalisation du Plan régional des milieux humides et hydriques ;
- D'écouter et recueillir les questions, commentaires et préoccupations
- De présenter et commenter les propositions de filtres fins pour les milieux humides et hydriques d'intérêt (MHHI).

Cette série d'ateliers était principalement destinée aux élu(e)s (maires) des MRC. Toutefois, dans un souci de transparence et de concertation, les différents partenaires associés à cette démarche avaient également été invités à recevoir l'information et en discuter. L'animation des ateliers a été menée par l'entreprise *Transfert Environnement et Société*.

Les organisations suivantes étaient présentes :

- Pour le secteur agricole : la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches et ses syndicats locaux ;
- Pour le secteur forestier : les agences régionales de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière et des Appalaches, les syndicats de producteurs forestiers, les groupements forestiers et certaines entreprises ;
 - Les 9 organismes de bassin versant (OBV), les trois tables de concertation régionale pour une gestion intégrée du Saint-Laurent (TCR) et le conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) ;
 - Les municipalités locales : conseillers, direction générale, urbanistes et inspecteurs en bâtiment ;
 - Des professionnels des ministères des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et de l'Agriculture, des Pêcheries de l'Alimentation (MAPAQ) étaient également présents aux rencontres.

Chacune des rencontres était divisée en deux parties. En avant-midi, la première partie visait à informer les gens sur les sujets suivants :

- Introduction aux milieux humides et hydriques ;
- Résumé des activités réalisées tout au long de la démarche ;
- Portrait et diagnostic (général) ;
- Identification des milieux humides et hydriques d'intérêt (MHHI) ;
- Prochaines étapes.

Une discussion en atelier portant sur des questions et des préoccupations des participants suivait cette présentation⁸.

En après-midi, les élu(e)s reprenaient les discussions entre eux et avec leur service de l'aménagement du territoire afin de préciser leurs intentions concernant les filtres fins, mais également sur les choix de conservation de même que la stratégie de conservation.

⁸ La base de la présentation utilisée pour ces rencontres est disponible à l'annexe 1.8.

Ce moment privilégié permettait un retour sur les échanges de l’avant-midi avec les partenaires (entre autres, de répondre aux appréhensions vis-à-vis de la réglementation gouvernementale et celles qui pouvaient potentiellement y être associées), mais il servait aussi de toile de fond dans la concrétisation de ce premier PRMHH. Chaque MRC ayant sa propre planification à réaliser, les élu(e)s ont pu discuter des problématiques entourant l’eau (MHH) et de confronter leur vision en regard de la conservation, de la protection et du développement de leur territoire, et ce pour un horizon de 10 ans. Une des particularités de ces dix rencontres fut de parler de l’eau en regard des contraintes et/ou bénéfiques que « nos » interventions pouvaient entraîner chez les MRC voisines. Les dix rencontres ont été tenues aux dates suivantes :

- **MRC de Bellechasse** : le 5 avril, à Saint-Lazare-de-Bellechasse, de 10 h à 15 h. 27 participants
- **MRC de Lotbinière** : le 7 avril, à Saint-Agapit, de 10 h à 15 h. 53 participants
- **Ville de Lévis** : le 12 avril, de 9 h à 12 h. Cette rencontre s’est tenue en visioconférence avec les professionnels des services de l’environnement, de l’urbanisme et du développement économique. 24 participants
- **MRC de La Nouvelle-Beauce** : le 13 avril, à Saint-Elzéar, de 10 h à 15 h. 25 participants
- **MRC de L’Islet** : le 14 avril, à Saint-Damase-de-L’Islet, de 10 h à 15 h. 38 participants
- **MRC de Beauce-Sartigan** : le 19 avril, à Saint-Georges, de 10 h à 15 h. 32 participants
- **MRC Les Appalaches** : le 20 avril, à Thetford Mines, de 10 h à 15 h. 59 participants
- **MRC Les Etchemins** : le 21 avril, à Lac-Etchemin, de 10 h à 15 h. 56 participants
- **MRC de Beauce-Centre** : le 25 avril, à Beauceville, de 9 h 30 à 15 h. 43 participants
- **MRC de Montmagny** : le 26 avril, à Montmagny, de 10 h à 14 h. 38 participants

Été 2022 – Tournée des municipalités pour les choix de conservation

Des rencontres individuelles réalisées avec chaque municipalité du territoire ont permis de valider et bonifier les choix de conservation à privilégier pour chaque milieu humide et hydrique de leur territoire. À la suite de cette tournée, un atelier de travail dans le cadre du forum des maires de la MRC (7 octobre 2022) a permis de bonifier les résultats collectés.⁹

2022-2023 — Consultation des organisations visées par la Loi¹⁰

En format table ronde, l’ensemble des professionnels des MRC de la Chaudière-Appalaches et de la Ville de Lévis se sont réunis le 27 mai 2022 à Beauceville, pour partager leurs idées sur les milieux humides et hydriques d’intérêt. Des possibilités d’arrimage interterritoriales ont été discutées afin d’améliorer la cohérence régionale pour les choix et les stratégies de conservation.

⁹ La démarche de concertation est détaillée à la section 5.2 du chapitre 5 – Les choix de conservation.

¹⁰ Selon les listes des organisations à consulter en vertu de l’article 15.3 de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l’eau et des milieux associés transmises par le MELCC à chacune des MRC.

Une mise en commun d'idées d'action a également été effectuée à l'aide d'un fichier partagé afin que tous puissent profiter des idées des autres, mais aussi, afin de s'arrimer à certaines actions des territoires avoisinants en Chaudière-Appalaches.

De plus, une présentation par visioconférence a été organisée le 11 octobre 2022, à laquelle étaient conviés¹¹ les organismes de bassins versants, les tables de concertation régionale, le CRECA et les MRC partageant les mêmes ZGIE. Les MRC de Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis ont ensuite été invitées à transmettre leurs PRMH respectifs pour commentaires aux organismes concernés.

Des rencontres (individuelles ou groupées) ont été organisées par la MRC de Lotbinière au cours du printemps et de l'été 2023 afin de présenter ses choix de conservation et une version préliminaire du plan d'action à ses partenaires. Ont été conviés aux différentes rencontres, les organisations suivantes :

- Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour
- Comité de bassin de la rivière Chaudière
- Organisme de bassins versants de la zone du Chêne
- Table de concertation régionale Zone de l'Estuaire fluvial
- Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches
- Syndicat de l'UPA Lotbinière-Sud
- Syndicat de l'UPA Lotbinière-Nord
- Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches
- Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière
- Groupement Agro-Forestier Lotbinière-Mégantic
- Solifor
- Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec

Lors de cette rencontre, les partenaires ont pu donner leurs impressions et commentaires concernant les actions à mettre en œuvre et sur des partenariats possibles entre les organisations pour l'atteinte de certains objectifs communs.

Le 4 octobre 2023, la MRC de Lotbinière a envoyé un courriel à l'ensemble des MRC visées par l'article 15.3 de la LACCRC où étaient présentés les choix de conservation sous forme de présentation PowerPoint et le plan d'action en entier. Le courriel et la présentation se retrouvent en annexe 1, section 1.9.

MRC visées par le courriel (directions générales et aménagistes) :

- | | |
|--------------------------|-----------------------------|
| • MRC d'Arthabaska | • MRC de La Nouvelle-Beauce |
| • MRC de Beauce-Sartigan | • MRC du Granit |
| • MRC de Bécancour | • MRC de l'Érable |

¹¹ Le courriel d'invitation est disponible à l'annexe 1.9. Ce dernier a été envoyé notamment à l'aménagiste principal des MRC concernées et aux directeurs généraux des organisations environnementales. 39 participants étaient présents à cette rencontre.

- MRC des Appalaches
- MRC les Etchemins
- MRC Beauce-Centre
- Ville de Lévis
- MRC de Nicolet-Yamaska

1.5 Résumé des activités de communication

Hiver 2020 — Forum régional

Cet événement s’est tenu le 26 février 2020 à Sainte-Marie. Plus de 300 personnes se sont déplacées pour entendre quatre conférenciers et un panel de cinq experts. L’activité était animée par l’auteure et journaliste Hélène Raymond.

Le forum a permis de lancer la démarche à l’échelle régionale et de faire connaître cette dernière aux intervenants de la Chaudière-Appalaches. Cette activité avait aussi pour objectifs de :

- Partager de l’information sur les services écologiques rendus par les milieux humides et hydriques;
- Permettre aux participants d’exprimer les préoccupations et réflexions de leurs secteurs d’activités en lien avec les milieux humides et hydriques.

L’activité s’adressait aux intervenants concernés par les milieux humides et hydriques en Chaudière-Appalaches, soit les instances municipales (élus, directeurs généraux, aménagistes, géomaticiens, etc.), les différents ministères, les organismes environnementaux et de conservation, ainsi que les représentants des secteurs agricoles, forestiers et économiques. Cet événement a bénéficié de l’appui financier d’Hydro-Québec, du Conseil régional de l’environnement Chaudière-Appalaches et des députés Monsieur Luc Provençal et Madame Isabelle Lecours.

Automne 2020 & hiver 2021 — Tournées des élus

Une tournée de l’ensemble des conseils de MRC et de la Commission consultative d’urbanisme et d’aménagement pour la Ville de Lévis (composée de 4 conseillers municipaux) s’est tenue du 15 septembre 2020 au 14 avril 2021. En raison des contraintes liées à la pandémie, seuls deux territoires ont pu tenir l’événement en personne, les autres ont tous été en visioconférence.

Ces rencontres avaient pour objectifs d’expliquer aux élus le contexte légal des PRMHH, l’approche régionale préconisée par la région de Chaudière-Appalaches, ainsi que les consultations réalisées auprès des parties prenantes. Par la suite, une brève présentation du portrait environnemental, par zone de gestion intégrée de l’eau, a été effectuée.

Les dix rencontres ont été tenues aux dates suivantes :

- **MRC de La Nouvelle-Beauce** : le 15 septembre 2020, à Vallée-Jonction
- **MRC de Beauce-Sartigan** : le 16 septembre 2020, à Saint-Georges
- **Ville de Lévis** : le 28 septembre 2020, en visioconférence
- **MRC Les Etchemins** : le 7 octobre 2020, en visioconférence
- **MRC de Beauce-Centre** : le 14 octobre 2020, en visioconférence

- **MRC de L'Islet** : le 9 novembre 2020, en visioconférence
- **MRC de Bellechasse** : le 17 février 2021, en visioconférence
- **MRC de Montmagny** : le 9 mars 2021, en visioconférence
- **MRC Les Appalaches** : le 10 mars 2021, en visioconférence
- **MRC de Lotbinière** : le 14 avril 2021, en visioconférence

Été 2020 & 2021 — Visites guidées des milieux humides et hydriques

Dans le cadre du PRMHH, dix visites guidées de milieux humides et hydriques ont été organisées. La première année, quatre visites ont eu lieu. À la suite du succès rencontré, six autres visites ont été réalisées l'année suivante dans les autres MRC du territoire.

Les participants à ces sorties sur le terrain se sont familiarisés avec les fonctions écologiques des milieux humides et hydriques et les enjeux liés à la préservation de ces milieux. Ces activités ont aussi permis aux décideurs politiques d'apprécier des milieux d'exception présents dans leur MRC.

Tableau 2 — Visites guidées effectuées

MRC	Site visité	Date
MRC de Lotbinière	La forêt de la Seigneurie de Lotbinière (Leclercville)	10 septembre 2020
MRC de Montmagny	Le marais de Montmagny (Montmagny)	11 septembre 2020
MRC Les Appalaches	L'étang Stater (Irlande)	14 septembre 2020
MRC de La Nouvelle-Beauce	Le Domaine Taschereau — Parc nature (Sainte-Marie-de-Beauce)	17 septembre 2020
MRC de Bellechasse	La tourbière du lac Saint-Charles (Saint-Charles-de-Bellechasse)	30 août 2021
MRC Les Etchemins	Le sentier du Lac Caribou (Lac-Etchemin)	2 septembre 2021 et 20 septembre 2021
MRC de Beauce-Centre	Le lac du Castor (Saint-Victor)	7 septembre 2021
MRC de Beauce-Sartigan	Le lac des Îles (Saint-Hilaire-de-Dorset)	8 septembre 2021
MRC de L'Islet	La forêt ancienne du ruisseau Hamon (Saint-Marcel)	13 septembre 2021

Malheureusement, la seule visite guidée prévue dans la Ville de Lévis a dû être annulée en raison d'un conflit d'horaire : il s'agit du seul territoire où aucune visite n'a eu lieu. Les visites guidées de milieux humides et hydriques étaient destinées principalement aux élus municipaux, mais aussi aux directeurs et aux aménagistes du monde municipal. À la suite d'une demande formulée par le secteur agricole, une visite guidée ouverte aux partenaires sectoriels et au grand public a été

organisée. Cette dernière s’est tenue le 20 septembre 2021 à Lac-Etchemin dans le sentier du lac Caribou.

L’animation des visites terrains a été réalisée par le Conseil régional de l’environnement de Chaudière-Appalaches (CRECA), le Bureau d’écologie appliquée (BEA), le Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE), le Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC), l’Organisme des bassins versants de la Côte-du-Sud (OBV de la Côte-du-Sud), l’Organisme de bassins versants de la zone du Chêne (OBV du Chêne) et le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC). Plus d’une centaine de participants se sont déplacés pour l’ensemble des visites terrain réalisées.

En continu — Présentations aux partenaires sectoriels

D’entrée de jeu, il a été convenu que le partage d’information et la consultation des partenaires régionaux, plus spécifiquement les principaux propriétaires terriens concernés soit les producteurs agricoles et forestiers, jouaient un rôle important dans la réalisation du PRMHH.

Il a été décidé de passer par le canal de leurs associations respectives. L’UPA pour le secteur agricole et les différentes agences de mises en valeur, syndicats et groupements forestiers pour le secteur forestier.

Tableau 3 — Présentations aux partenaires agricoles

Partenaires	Nombre de participants & format	Date
Fédération de l’UPA de la Chaudière-Appalaches — Comité aménagement	≈ 10 participants (visioconférence)	13 janvier 2021
Fédération de l’UPA de la Chaudière-Appalaches — Comité aménagement	9 participants (visioconférence)	22 mars 2021
Fédération de l’UPA de la Chaudière-Appalaches — Conseil d’administration	56 participants (visioconférence)	2 juin 2021
Syndicat local de l’UPA des Appalaches	6 participants (visioconférence)	10 juin 2021
Syndicat local de l’UPA de La Nouvelle-Beauce	25 participants (visioconférence)	23 septembre 2021
Syndicat local de l’UPA de Bellechasse	23 participants (présentiel, Saint-Lazare-de-Bellechasse)	18 novembre 2021
Syndicat local de l’UPA de Lotbinière-Nord	21 participants (visioconférence)	23 novembre 2021

Syndicat local de l'UPA de Robert-Cliche	25 participants (présentiel, Saint-Joseph-de-Beauce)	20 septembre 2022
--	--	-------------------

Deux rencontres se sont tenues avec les administrateurs régionaux Chaudière-Appalaches. Il faut noter ici que l'équipe de réalisation a pris soin d'offrir une rencontre à tous les syndicats locaux. Quatre syndicats locaux ont demandé une telle rencontre.

Les rencontres ont pour objectifs :

- D'informer sur l'avancement du PRMHH-CA et les prochaines étapes
- De s'assurer d'une bonne compréhension des démarches (OCMHH et PRMHH)
- De répondre aux inquiétudes des intervenants agricoles vis-à-vis des engagements de conservation et de la mise en œuvre du PRMHH par les MRC

Les représentants de l'UPA expriment leur satisfaction vis-à-vis la présentation et les informations qui leur sont transmises. Toutefois, les inquiétudes qui sont mentionnées touchent principalement les dispositions qui relèvent du MELCC (ex. : REAFIE¹²). Il y a malheureusement beaucoup d'amalgames entre les règlements du MELCC et le PRMHH. Des inquiétudes touchent également à la localisation des MHHI et la précision ou l'exactitude des informations les concernant.

Tableau 4 — Présentation aux partenaires forestiers

Partenaires	Nombre de participants & format	Date
Les agences régionales de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière et des Appalaches, les syndicats de producteurs forestiers et les groupements forestiers	8 participants (visioconférence)	14 avril 2021

La rencontre a pour objectifs :

- De s'assurer d'une bonne compréhension des démarches (OCMHH et PRMHH) ;
- D'informer sur l'avancement du PRMHH-CA et les prochaines étapes ;
- De répondre aux inquiétudes des intervenants forestiers vis-à-vis les choix (ou engagements) de conservation et la mise en œuvre du PRMHH par les MRC.

Les intervenants forestiers expriment leur satisfaction vis-à-vis la présentation et les informations qui leur sont données. Ils souhaitent échanger avec les élu(e)s lors des choix de conservation des MHHI. Les milieux humides occupent une place prépondérante en milieu forestier. Les propriétaires de boisés veulent s'assurer qu'il n'y aura pas de « cloche de verre » sur leur propriété.

¹² Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement

Tableau 5 — Présentation au secteur récréotouristique

Partenaires	Nombre de participants & format	Date
L'Association touristique de la Chaudière-Appalaches et les agent(e)s de développement des MRC de la région	7 participants (visioconférence)	26 avril 2021

La rencontre a pour objectifs :

- D'informer sur l'avancement du PRMHH-CA et les prochaines étapes ;
- De s'assurer d'une bonne compréhension des démarches (OCMHH et PRMHH).

Ce groupe de professionnels du développement touristique travaille régulièrement avec des promoteurs, lesquels peuvent avoir des projets localisés en MHH. Il est donc important d'informer ces intervenants. La rencontre a été appréciée par les participants, et ces derniers ont souhaité pouvoir disposer de la présentation afin de la présenter à leurs partenaires.

En continu — Infolettre, site internet et communiqué de presse

Plusieurs canaux de communications ont été utilisés pour informer les acteurs du milieu sur l'avancement général du PRMHH, partager de l'information sur la réalisation de certaines activités, et diffuser des connaissances sur les milieux humides et hydriques. Parmi ces activités de communication, notons principalement :

- La réalisation de 7 infolettres destinées à 618 personnes inscrites à la liste d'envoi du PRMHH ;
- La publication de communiqués de presse à la suite du forum, des séries d'ateliers no 1 et 2, des visites terrain de milieux humides et pour inciter la population à participer au sondage. Ces communiqués ont généré 26 articles de presse entre février 2020 et septembre 2021 ;
- La mise en place d'un site internet (prmhh-ca.info) réunissant diverses informations relatives aux PRMHH, aux milieux humides et aux activités de communications ;
- La diffusion d'une vidéo, réalisée lors d'une des visites guidées.

Les nombreuses communications effectuées tout au long de la démarche ont permis de tenir les différents acteurs du milieu informés de la démarche régionale et ainsi de favoriser l'adhésion du milieu aux PRMHH régionaux.

1.6 Conclusion

Les nombreuses activités de concertation, consultation et communication ont permis de favoriser une meilleure adhésion régionale des différents partenaires agricoles, forestiers, environnementaux et municipaux aux PRMHH des MRC.

Un travail supplémentaire en matière de communication a aussi été nécessaire étant donné que deux démarches touchant aux milieux humides et hydriques se sont déroulées en parallèle du

PRMHH. Les modifications au régime d'autorisation environnementale et la mise en place de la compensation financière par le MELCC ont monopolisé une partie des discussions des activités CCC, alors que l'élaboration des objectifs de conservation des milieux humides et hydriques (OCMHH) par les OBV a nécessité un arrimage supplémentaire entre le PRMHH et les OBV.

Finalement, la démarche des 9 MRC et de la Ville de Lévis a permis de renforcer la cohésion régionale sur les enjeux en lien avec les MHH entre les MRC, mais aussi entre les MRC et leurs partenaires environnementaux (OBV, TCR & CRECA).

2 Portrait aménagement



Table des matières

2.1 Le contexte physique.....	1
2.1.1 Les limites administratives	1
2.1.2 Les provinces naturelles	2
2.1.3 La tenure du territoire.....	4
2.1.4 La zone agricole	6
2.2 Le contexte socioéconomique.....	8
2.2.1 La démographie — Variation 2006-2016	8
2.2.2 La démographie — Horizon 2031.....	9
2.2.3 Les ménages — Variation 2006-2016.....	10
2.2.4 Les ménages — Horizon 2031	11
2.2.5 L'indice de vitalité économique	12
2.2.6 L'emploi	15
2.2.7 L'agriculture.....	18
2.2.8 La sylviculture	26
2.2.9 Les activités minières et les hydrocarbures	28
2.3 La planification du territoire.....	31
2.3.1 Les schémas d'aménagement et de développement.....	31
2.3.2 Les thèmes des grandes orientations d'aménagements.....	32
2.3.3 Les périmètres d'urbanisation et les affectations du territoire	34
2.3.4 Les territoires d'intérêts	35
2.3.5 Les infrastructures et équipements	37
2.3.5.1 Les infrastructures de prélèvement d'eau.....	37
2.3.5.2 Les infrastructures de transport	39
2.3.5.3 Les infrastructures électriques	41
2.3.5.4 Les autres infrastructures et équipements.....	42
2.3.6 Les zones de contraintes	43

Liste des tableaux

Tableau 1 — Superficie occupée par les MRC (en km ²)	2
Tableau 2 — Superficie des MRC selon les types de tenures (en km ²)	5
Tableau 3 — Proportion des types de tenures (en %)	6
Tableau 4 — Variation démographique estimée entre 2021 et 2031	9
Tableau 5 — Variation des ménages projetés entre 2021 et 2031.....	11
Tableau 6 — Classement des MRC selon l'indice de vitalité économique de 2018.....	12
Tableau 7 — Nombre d'exploitations agricoles par MRC (2019).....	19
Tableau 8 — Nombre d'unités animales par type d'animal (2014)	20
Tableau 9 — Superficie en culture (en ha) par MRC (2014).....	21
Tableau 10 — Entailles exploitées par MRC (2014)	24
Tableau 11 — Potentiel de croissance provinciale.....	25
Tableau 12 — Parcs éoliens en Chaudière-Appalaches	42

Liste des graphiques

Graphique 1 — Variation de la population entre 2006 et 2016 (en %)	8
Graphique 2 — Variation des ménages entre 2006 et 2016 (en %).....	10
Graphique 3 — Taux d'emploi en 2016 (en %).....	15
Graphique 4 — Taux de chômage en 2016	16
Graphique 5 — Emplois par secteur d'activité en 2016 (en %).....	17
Graphique 6 — Superficie par type de cultures (en ha) – 2014.....	22
Graphique 7 — Superficies des types de cultures par MRC (en %) – 2014.....	23

Liste des cartes

Carte 1 — Les limites administratives	1
Carte 2 — Les provinces naturelles	3
Carte 3 — La tenure du territoire.....	4
Carte 4 — La zone agricole	7
Carte 5 — L'indice de vitalité économique des MRC	13
Carte 6 — L'indice de vitalité économique des municipalités locales	14
Carte 7 — Le milieu agricole.....	18
Carte 8 — Le milieu forestier	26
Carte 9 — Les activités minières et hydrocarbures.....	28
Carte 10 — Les périmètres d'urbanisations et les affectations du territoire	34
Carte 11 — Les infrastructures de prélèvements d'eau.....	37
Carte 12 — Les infrastructures de transport.....	39
Carte 13 — Les infrastructures électriques	41

Le contexte d'aménagement et de développement

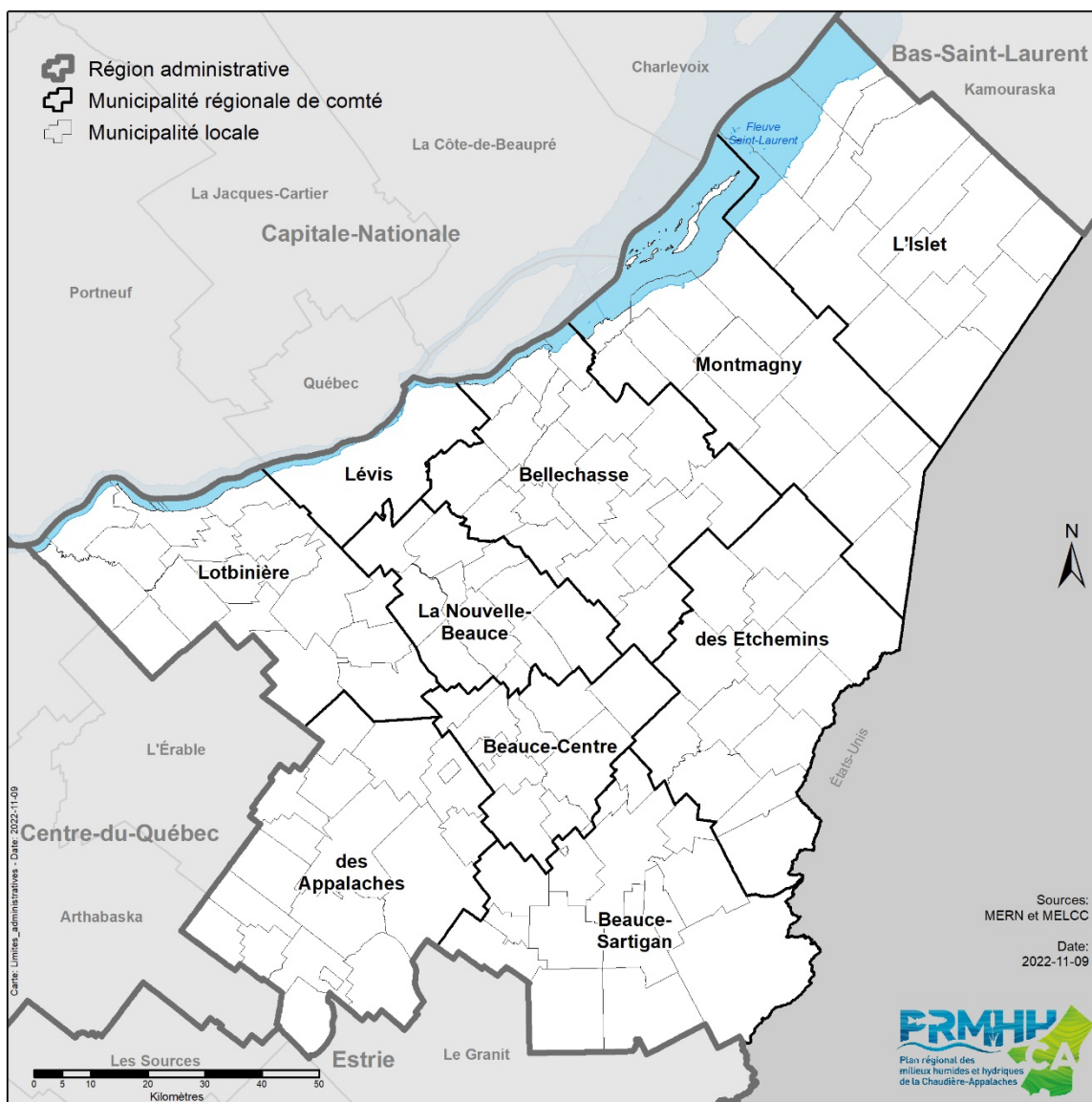
Cette section trace un bref portrait d'aménagement et de développement du territoire de la région administrative. Ce portrait a été écrit avec les données à jour et disponibles à l'automne 2019, lorsque la démarche régionale du PRMHH de Chaudière-Appalaches a débuté.

2.1 Le contexte physique

2.1.1 Les limites administratives

Occupant la rive-sud du fleuve Saint-Laurent face à la Capitale-Nationale jusqu'à la frontière américaine, la région de la Chaudière-Appalaches est délimitée au sud-ouest par le Centre-du-Québec et l'Estrie, avant d'être rejointe au nord-est par le Bas-Saint-Laurent.

Carte 1 — Les limites administratives



Les 16 128 km² de la région administrative sont subdivisés entre 10 entités supralocales, soit neuf MRC et la Ville de Lévis, cette dernière exerce d'ailleurs les pouvoirs d'une MRC sur son territoire.

Tableau 1 — Superficie occupée par les MRC (en km²)

MRC	Superficie (km ²)
Beauce-Centre	845
Beauce-Sartigan	1 977
Bellechasse	1 811
La Nouvelle-Beauce	915
des Appalaches	1 988
des Etchemins	1 823
Lévis	498
L'Islet	2 459
Lotbinière	1 754
Montmagny	2 059
Total — Chaudière-Appalaches	16 128

Source : MERN, 20120C

Malgré son importance pour la région, la Ville de Lévis est la plus petite des 10 juridictions sur le plan de la superficie (498 km²). Avec respectivement 2 459 km² et 2 059 km², les MRC de L'Islet et de Montmagny sont celles ayant les plus grandes étendues de la région sous leurs gouvernes.

2.1.2 Les provinces naturelles

Les paysages de la Chaudière-Appalaches sont composés de divers reliefs et se subdivisent entre trois provinces naturelles : les Appalaches, les Basses-terres du Saint-Laurent ainsi que l'Estuaire et le golfe du Saint-Laurent (MELCC, 2018C). Les caractéristiques de ces territoires ont influencé le développement qui s'est effectué en région.

Les Basses-terres du Saint-Laurent

Localisée au nord de la région administrative, cette plaine fertile occupe 3 380 km², soit 21 % de la Chaudière-Appalaches. Cette province naturelle s'étend à l'intérieur des terres à l'ouest pour ne devenir qu'une étroite bande de terre à l'est du territoire.

La partie sud du territoire couvre 12 027 km², soit 75 % de la Chaudière-Appalaches. Il s'agit de la plus vaste province naturelle en région. Son territoire accidenté est composé de collines, de plateaux, et parsemé de quelques vallées, dont la vallée de la rivière Chaudière. C'est un territoire à dominance agroforestier.

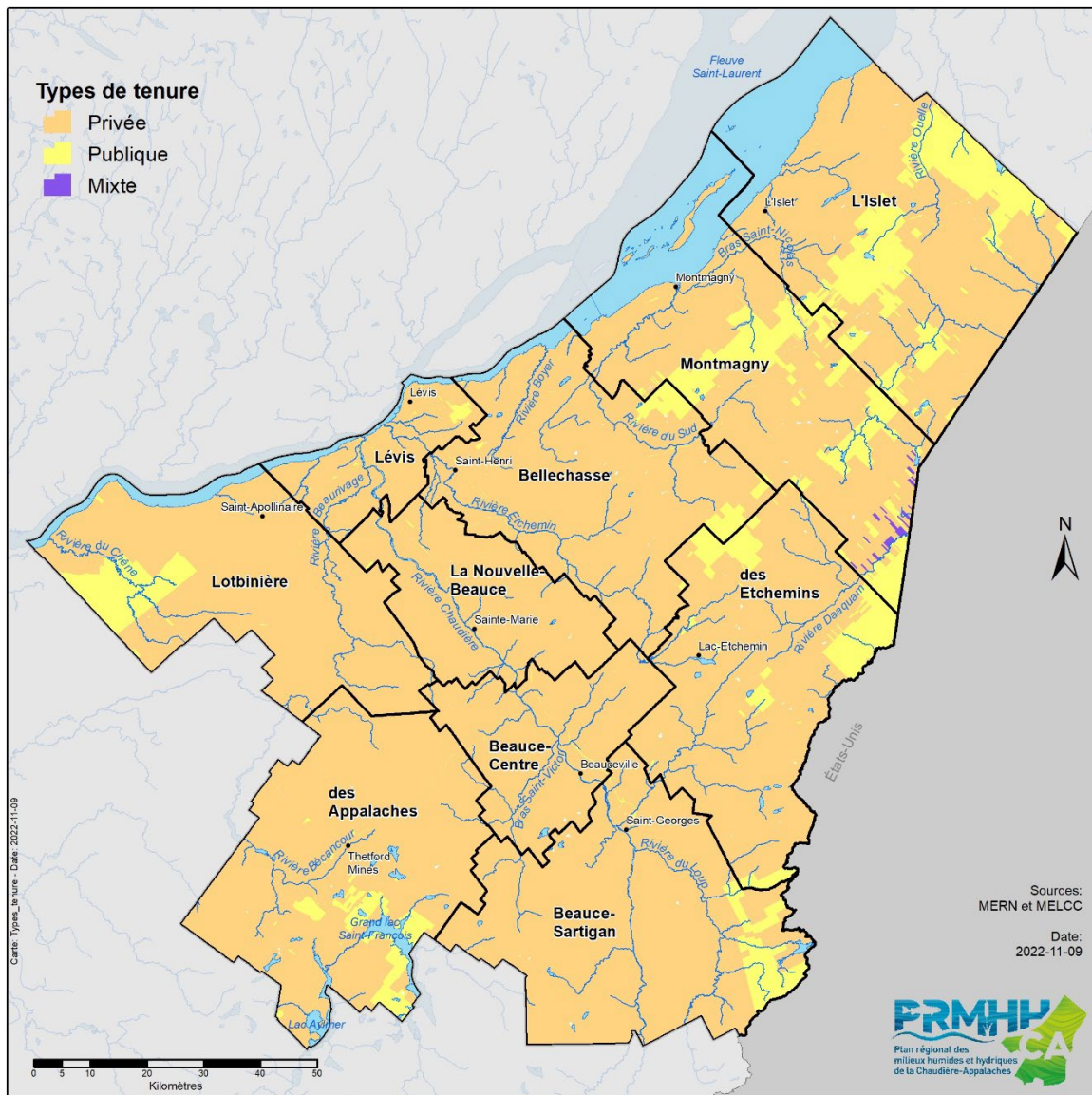
Principalement composée en région par le fleuve Saint-Laurent, cette province naturelle n'occupe que 4 % du territoire, soit 691 km². L'archipel de L'Isle-aux-Grues est le seul élément terrestre de ce territoire en Chaudière-Appalaches.

[illegible]

2.1.3 La tenure du territoire

Au fil de son histoire coloniale et de son développement, la Chaudière-Appalaches a vu son territoire être morcelé à partir des rives du Fleuve pour s'étendre vers le sud dans la province naturelle des Appalaches. Aujourd'hui, les vestiges du système seigneurial sont de propriété majoritairement privée. Toutefois, certaines zones appartenant toujours à la collectivité subsistent, particulièrement dans la partie appalachienne du territoire.

Carte 3 — La tenure du territoire



Dans les Basses-terres du Saint-Laurent, les terres de tenure publique sont plutôt rares et de faible superficie, mise à part la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière, qui fait plus de 160 km².

Dans les Appalaches, les superficies sous tenure publique sont plus fréquentes. Plusieurs d'entre elles sont d'ailleurs utilisées à des fins récréotouristiques, notamment :

- le Parc National Frontenac situé en partie dans la MRC des Appalaches ;
- la Zec Jaro dans la MRC de Beauce-Sartigan ;
- le Parc régional du Massif-du-Sud, à cheval entre les MRC de Bellechasse et des Etchemins ;
- le Parc régional des Appalaches dans la MRC de Montmagny.

Sur les 16 128 km² du territoire, plus de 13 359 km² sont de tenure privée, soit près de 83 % de Chaudière-Appalaches, alors que 15 % du territoire est sous tenure publique (MERN, 2019C).

Tableau 2 — Superficie des MRC selon les types de tenures (en km²)

MRC	Privée	Publique	Autres ¹
Beauce-Centre	834	5	7
Beauce-Sartigan	1 841	121	15
Bellechasse	1 674	120	16
La Nouvelle-Beauce	902	4	8
des Appalaches	1 683	132	173
des Etchemins	1 588	222	13
Lévis	436	57	5
L'Islet	1 582	863	14
Lotbinière	1 497	252	5
Montmagny	1 320	701	38
Total — Chaudière-Appalaches	13 359	2 477	2 93

Source : MERN, 2019C

¹ La catégorie *Autres* comprend les territoires avec une tenure dite mixte, une tenure indéterminée ou non illustrée au Registre du domaine de l'état. Ces territoires sont exclus du territoire d'application pour les choix et la stratégie de conservation, comme la tenure publique.

Tableau 3 — Proportion des types de tenures (en %)

MRC	Privée	Publique	Autres
Beauce-Centre	99 %	1 %	1 %
Beauce-Sartigan	93 %	6 %	1 %
Bellechasse	92 %	7 %	1 %
La Nouvelle-Beauce	99 %	0 %	1 %
des Appalaches	85 %	7 %	9 %
des Etchemins	87 %	12 %	1 %
Lévis	88 %	11 %	1 %
L'Islet	64 %	35 %	1 %
Lotbinière	85 %	14 %	0 %
Montmagny	64 %	34 %	2 %
Total — Chaudière-Appalaches	83 %	15 %	2 %

Source : MERN, 2019C

Ce sont les MRC de Beauce-Centre et de La Nouvelle-Beauce qui ont la plus grande proportion de leur territoire en tenure privée avec 99 %. À l'inverse, les MRC de Montmagny et de L'Islet ont près du tiers de leur territoire en tenure publique².

2.1.4 La zone agricole

En 1978, le gouvernement du Québec décréta la zone agricole permanente par une loi qui s'appelle aujourd'hui la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA). Cette Loi vise à :

« [...] assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture et de favoriser, dans une perspective de développement durable, la protection et le développement des activités et des entreprises agricoles dans les zones agricoles dont il prévoit l'établissement. » (LPTAA, 2019)

² Les chiffres concernant la tenure publique comprennent le littoral du fleuve Saint-Laurent ainsi que plusieurs terrains appartenant au gouvernement provincial.

[illegible]

Pour certaines MRC, la zone agricole occupe la quasi-totalité du territoire à l'extérieur des périmètres d'urbanisation. C'est le cas des MRC de Lotbinière (98 %), de La Nouvelle-Beauce (96 %) et de Beauce-Centre (93 %) qui ont plus de 90 % de leur territoire protégé par cette loi provinciale.

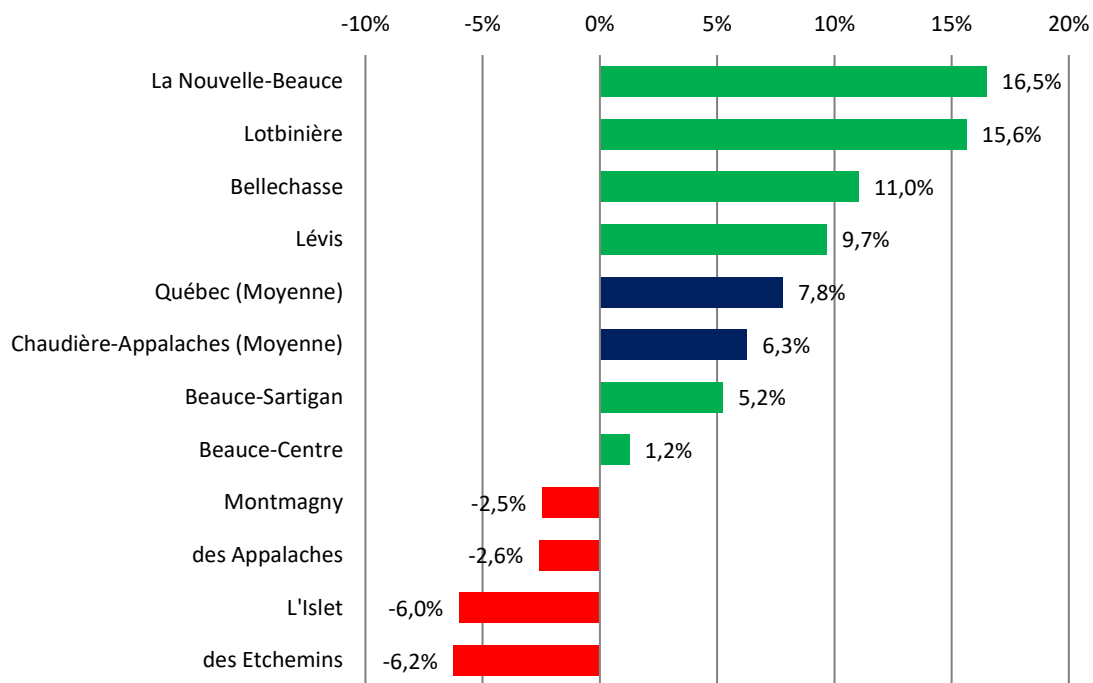
2.2 Le contexte socioéconomique

2.2.1 La démographie — Variation 2006-2016

Au premier regard, la Chaudière-Appalaches semble bien se porter démographiquement. Selon les données de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), la région administrative a vu sa population totale augmentée de 24 898 personnes entre 2006 et 2016. Cependant, durant cette même période, le taux d'accroissement de la population en Chaudière-Appalaches (6,3 %) était inférieur à l'ensemble du Québec (7,8 %).

Malgré une augmentation régionale de la population, la variation de la démographie entre 2006 et 2016 est inégale entre les MRC de la Chaudière-Appalaches.

Graphique 1 — Variation de la population entre 2006 et 2016 (en %)



Source : adaptées de l'ISQ, 2019A

Les MRC contigües à la Ville de Lévis, soit La Nouvelle-Beauce, Lotbinière, et Bellechasse, ont connu entre 2006 et 2016 les plus importantes variations démographiques de la région. Ces territoires ont vu leur population augmenter d'au moins 10 % en 10 ans, la Ville de Lévis suit de près avec une croissance de 9,7 %.

À l'inverse, les MRC des Etchemins et de L'Islet, qui sont aussi les moins peuplées de la région, ont subi des baisses de populations importantes, soit environ 6 % chacune.

2.2.2 La démographie — Horizon 2031³

Dans les dix années suivant l'élaboration du PRMHH, la population de la Chaudière-Appalaches devrait augmenter de 2,7 % par rapport à 2021. Les prévisions moyennes de l'ISQ prévoient une augmentation de population plus modeste que durant la période 2006-2016, qui s'est soldée par une augmentation de 6,3 % de la population.

Tableau 4 — Variation démographique estimée entre 2021 et 2031

MRC		Population 2021 ⁴	Population estimée 2031 ⁵	Variation 2021-2031 (Population)	Variation 2021-2031 (%)
Lévis		152 058	159 907	7 849	5,2 %
Beauce-Sartigan		54 083	55 851	1 768	3,3 %
des Appalaches		43 449	43 426	-23	-0,1 %
Bellechasse		38 592	38 982	390	1,0 %
La Nouvelle-Beauce		38 559	39 470	911	2,4 %
Lotbinière		34 623	37 257	2 634	7,6 %
Montmagny		22 776	21 859	-917	-4,0 %
Beauce-Centre		19 288	19 284	-4	0,0 %
L'Islet		17 835	17 151	-684	-3,8 %
des Etchemins		16 843	16 584	-259	-1,5 %
Total	Chaudière-Appalaches	438 106	449 771	11 665	2,7 %
	Québec	8 604 495	9 162 536	558 041	6,5 %

Source : ISQ, 2021B & 2022A

³ L'ISQ fait des projections démographiques qui vont au-delà de l'année 2031 (ISQ, 2021B). Pour la démarche régionale de Chaudière-Appalaches, l'horizon 2031 a été sélectionné puisqu'il correspond approximativement à une période de dix ans suivant l'élaboration des PRMHH de première génération. Les MRC devront à ce moment débiter la révision de leurs PRMHH. Un horizon similaire fut sélectionné pour les ménages. La révision des PRMHH s'effectue tous les dix ans.

⁴ Selon les données provisoires de l'ISQ au 1^{er} juillet 2021 (ISQ, 2022A).

⁵ Selon les projections de l'ISQ effectuées au 22 juillet 2021 (ISQ, 2021B).

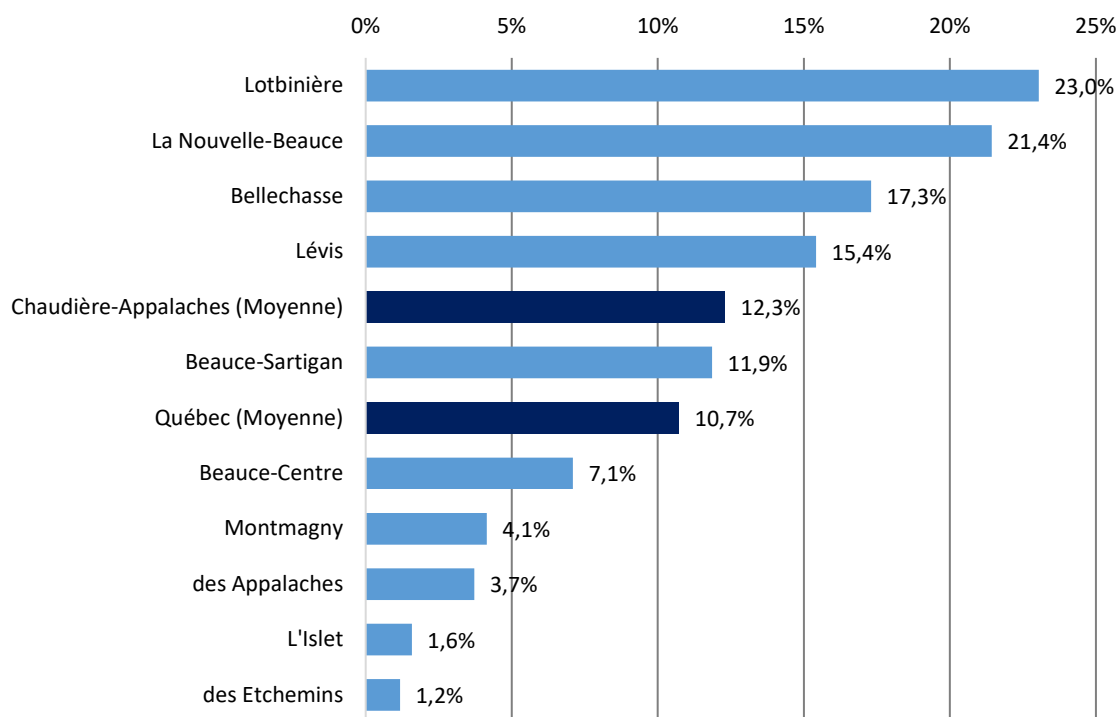
Les MRC ayant connu des croissances démographiques entre 2006 et 2016 continueront à croître, mais de façon plus modérée, entre 2021 et 2031, alors que les MRC ayant connu des décroissances de population entre 2006 et 2016 devraient continuer à perdre des citoyens d'ici 2031.

Les scénarios de l'ISQ ne tiennent pas compte des tendances économiques régionales. En 2009, le modèle utilisé par l'ISQ a sous-estimé la croissance démographique des MRC en périphérie de Lévis entre 2006 et 2016, et la décroissance de la population dans les MRC en déclin démographique⁶.

2.2.3 Les ménages — Variation 2006-2016

Entre 2006 et 2016, le nombre de ménages a augmenté plus rapidement en Chaudière-Appalaches (12,3 %) que la moyenne québécoise (10,7 %). Cet élément contraste avec la démographie, qui avait augmenté davantage dans la province que dans la région administrative.

Graphique 2 — Variation des ménages entre 2006 et 2016 (en %)



Source : adaptées de l'ISQ, 2019B

L'ensemble des MRC de la Chaudière-Appalaches ont connu une augmentation du nombre de ménages entre 2006 et 2016. Les hausses les plus importantes ont été observées dans la ville de

⁶ Pour arriver à ce constat, les projections démographiques pour 2016 estimées en 2009 (ISQ, 2009) ont été comparées pour le PRMHH à la démographie réelle des MRC en 2016 (ISQ, 2022).

Lévis et les MRC contigües à cette dernière, alors que les croissances les plus modestes ont eu lieu dans les MRC ayant connu une décroissance de population au cours de cette même période.

2.2.4 Les ménages — Horizon 2031

Intimement lié à la démographie, c'est sans surprise que les projections sur les ménages suivent les mêmes tendances que les perspectives démographiques. Avec une moyenne d'accroissement prévue de 4,2 % sur 10 ans, les projections se situent bien loin de ce que la région a vécu entre 2006 et 2016, où le nombre de ménages a cru de 12,3 %.

Tableau 5 — Variation des ménages projetés entre 2021 et 2031

MRC		Ménages estimés 2021	Ménages estimés 2031	Variation du 2021-2031 (Ménages)	Variations 2021-2031 (%)
Lévis		65 114	70 029	4 915	7,5 %
Beauce-Sartigan		23 876	24 941	1 065	4,5 %
des Appalaches		19 997	20 048	51	0,3 %
Bellechasse		15 935	16 163	228	1,4 %
La Nouvelle-Beauce		15 385	16 044	659	4,3 %
Lotbinière		14 282	15 377	1 095	7,7 %
Montmagny		10 451	10 285	-166	-1,6 %
Beauce-Centre		8 119	8 172	53	0,7 %
L'Islet		8 065	7 952	-113	-1,4 %
des Etchemins		7 403	7 446	43	0,6 %
Total	Chaudière-Appalaches	188 627	196 457	7 830	4,2 %
	Québec	3 729 957	3 995 743	265 786	7,1 %

Source : ISQ, 2021B

La MRC de Lotbinière (7,7 %) et la Ville de Lévis (7,5 %) devraient connaître les plus importantes augmentations de ménages (en proportion) d'ici 2031. À l'inverse, les MRC de Montmagny (-1,6 %) et de L'Islet (-1,4 %) devraient subir des baisses du nombre de ménages.

Cependant, les baisses estimées sont moins importantes que les projections effectuées en 2019 où les pertes dépassaient 2 %.

2.2.5 L'indice de vitalité économique

Cet indice est utilisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour estimer la vitalité économique des territoires. Cet indice est une moyenne de trois indicateurs :

- Le taux de travailleurs de 25 à 64 ans ;
- Le revenu total médian des particuliers de 18 ans et plus ;
- Le taux d'accroissement annuel moyen (TAAM) de la population sur 5 ans.

Après le calcul, les MRC ou les municipalités locales sont classées dans l'une des cinq classes du rang quintile (ISQ, 2021A).

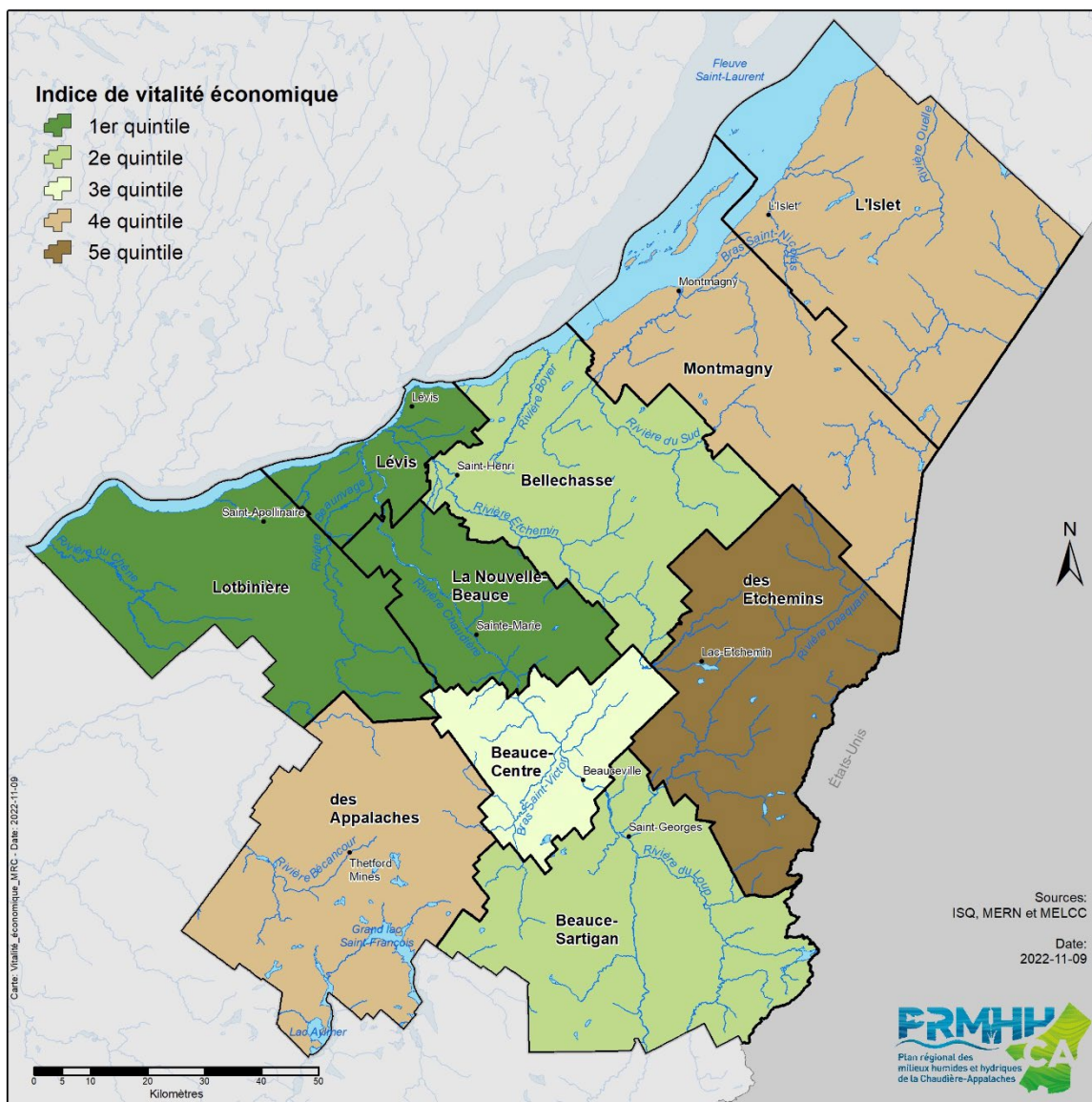
Tableau 6 — Classement des MRC selon l'indice de vitalité économique de 2018

Rang ⁷	MRC	Indice de vitalité économique	Rang quintile
10	Lévis	11,311 6	1
13	La Nouvelle-Beauce	10,336 1	1
14	Lotbinière	9,252 5	1
25	Bellechasse	5,897	2
33	Beauce-Sartigan	3,581 4	2
48	Beauce-Centre	0,987 6	3
64	Montmagny	-2,747 9	4
73	L'Islet	-4,247 6	4
77	des Appalaches	-4,683 1	4
85	des Etchemins	-6,992 6	5

Source : ISQ, 2021A

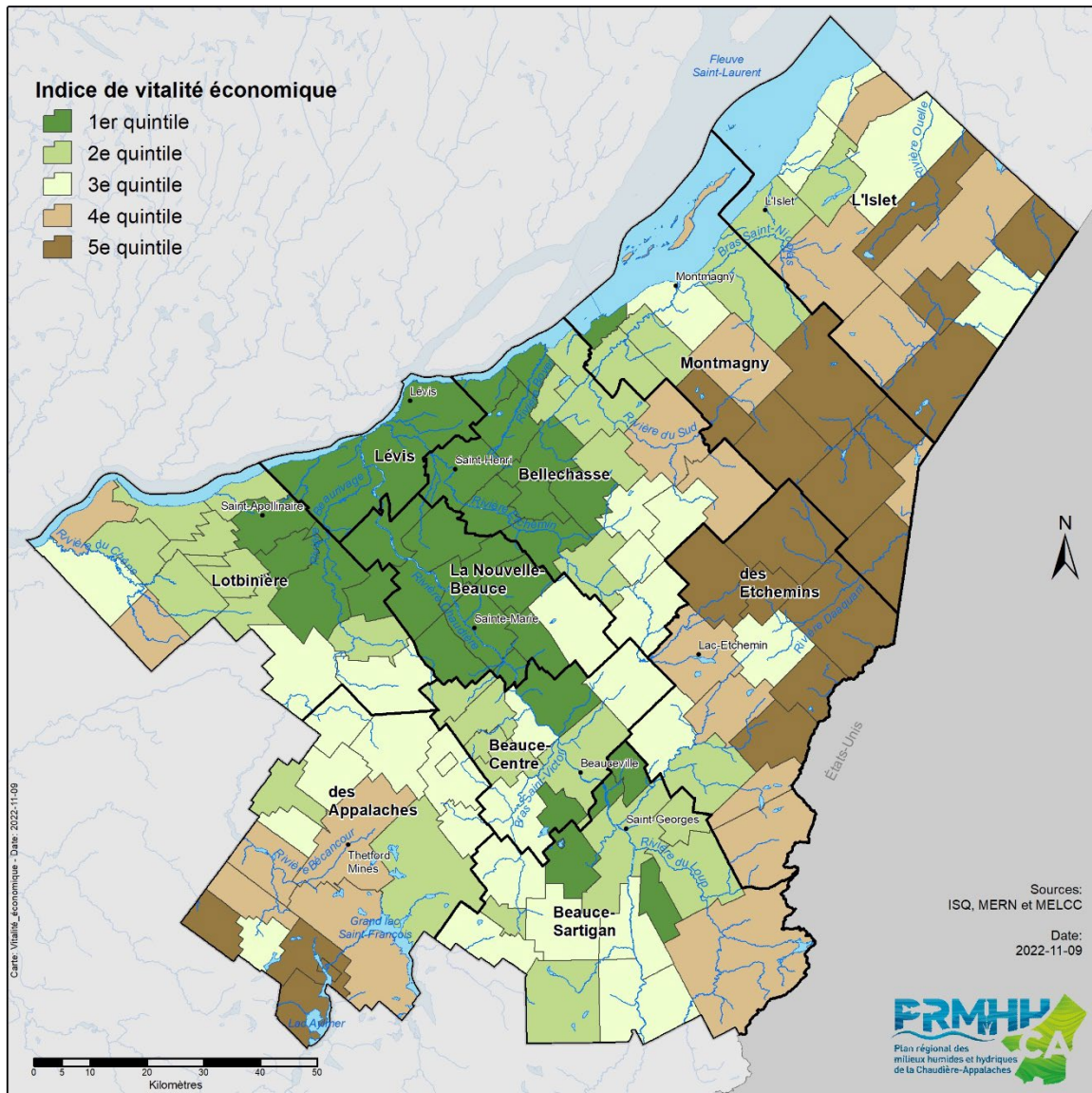
⁷ Sur 104 MRC ou territoires équivalents à une MRC.

Carte 5 — L'indice de vitalité économique des MRC



En Chaudière-Appalaches, c'est la Ville de Lévis qui a la plus importante vitalité économique selon l'indice. Les MRC de La Nouvelle-Beauce et de Lotbinière se trouvent aussi dans le meilleur quintile à l'échelle provinciale. À l'inverse, la MRC des Etchemins se classe au dernier rang quintile quant à la vitalité économique.

Carte 6 — L'indice de vitalité économique des municipalités locales



Lorsque l'on regarde les données par municipalité locale, on peut observer une concentration de municipalités avec une bonne vitalité économique (1^{er} quintile) à Lévis et dans les municipalités avoisinantes. En général, les municipalités locales dans les Basses-terres du Saint-Laurent et le long de la Vallée de la rivière Chaudière ont un indice de vitalité économique plus élevé que le reste du territoire. De plus, la majorité des municipalités locales dans la province naturelle des Appalaches, localisée dans l'est de Chaudière-Appalaches, obtiennent de moins bons résultats en se classant dans les 4^e et 5^e rangs quintiles.

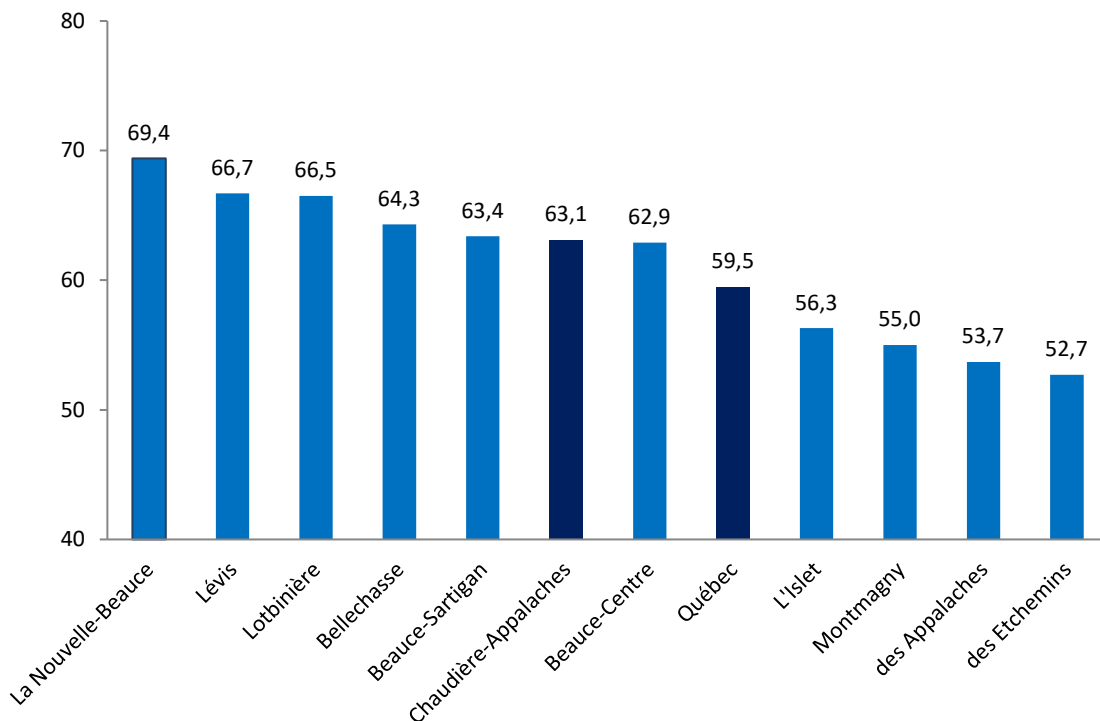
2.2.6 L'emploi

Le taux d'emploi

Le taux d'emploi⁸ pour la Chaudière-Appalaches (60,5 %) est légèrement inférieur à ce que l'on retrouve pour l'ensemble de la province de Québec (61 %) (ISQ, 2022B), ce qui contraste avec les chiffres de 2016, où la région obtenait un taux d'emploi supérieur à la moyenne provinciale. Les données les plus récentes par MRC permettent aussi de constater certaines tendances, notamment :

- 6 des 10 MRC de la Chaudière-Appalaches ont un taux d'emploi plus élevé que la moyenne québécoise (pour 2016) ;
- les 4 MRC en déclin démographique sont aussi celles qui possèdent le plus faible taux d'emploi de la Chaudière-Appalaches.

Graphique 3 — Taux d'emploi en 2016 (en %)



Source : Statistiques Canada, 2017

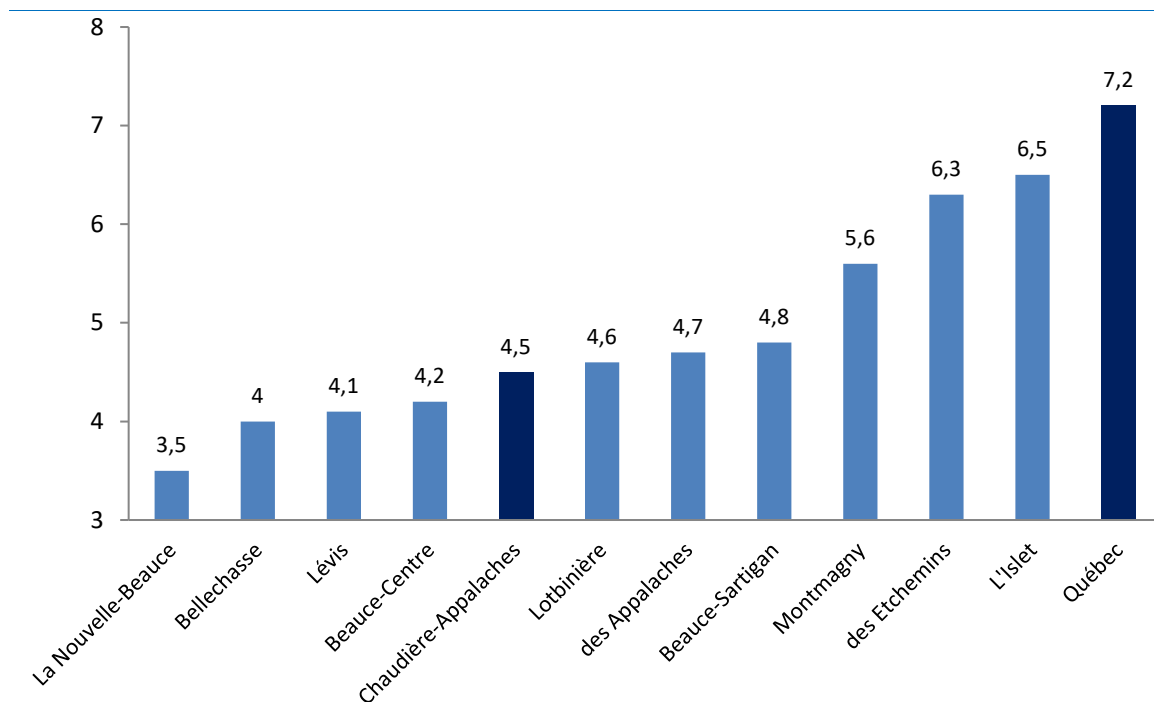
⁸ En janvier 2022

Le taux de chômage

La Chaudière-Appalaches a un taux de chômage (2,8 %) moins élevé que la moyenne provinciale (4,9 %) (Statistiques Canada, 2022), ce qui était aussi le cas en 2016. Les données sur les taux de chômage régionalisés permettent aussi de tirer certaines conclusions :

- le taux de chômage est plus faible dans chacune des MRC de la région que la moyenne provinciale (pour 2016) ;
- 3 des 4 MRC en déclin démographique possèdent les taux de chômage les plus élevés de la région.

Graphique 4 — Taux de chômage en 2016



Source : Statistiques Canada, 2017

L'emploi par secteur d'activité économique

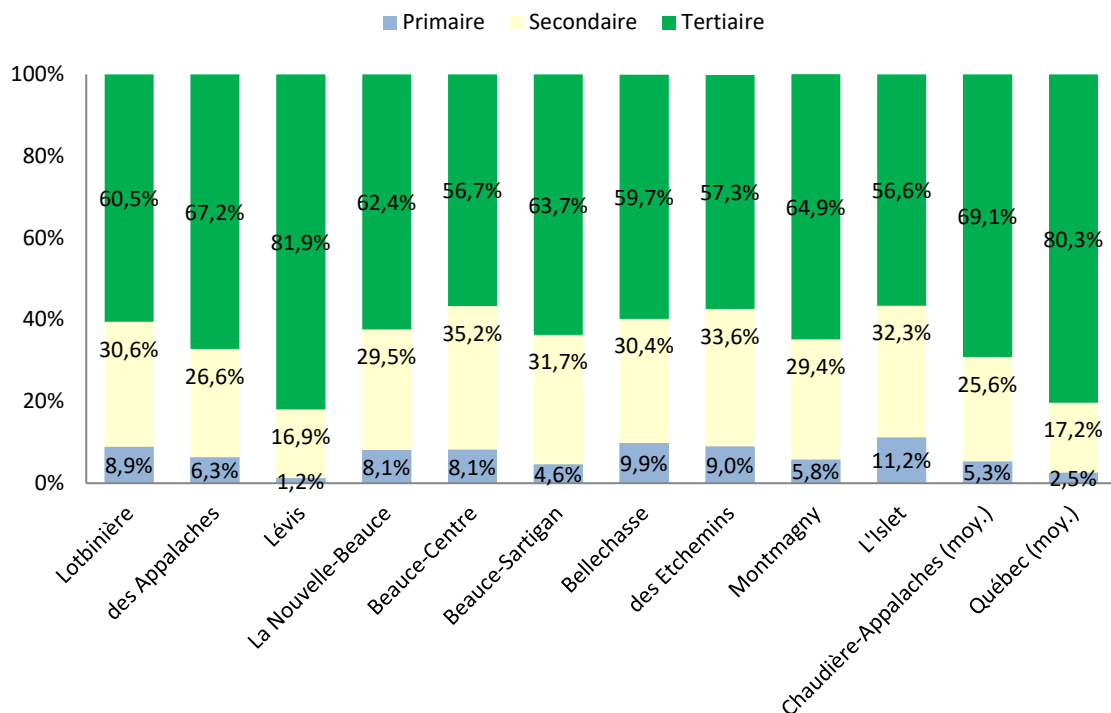
Les secteurs d'activités économiques sont regroupés généralement en trois types de groupes :

- le secteur d'activité primaire correspond aux activités liées à l'exploitation première des ressources naturelles telles que l'agriculture et la sylviculture ;
- le secteur d'activité secondaire comprend les entreprises exerçant des activités de transformation des matières premières, c'est-à-dire l'industrie manufacturière et celle de la construction ;
- le secteur tertiaire regroupe l'ensemble des différents services.

Au Québec, c'est un peu plus de 80 % des emplois qui se retrouvent dans le secteur tertiaire alors que les secteurs secondaires (17 %) et primaires (2,5 %) complètent la répartition en termes de nombre d'emplois.

En Chaudière-Appalaches, les emplois liés aux secteurs d'activités primaires et secondaires sont plus présents que la moyenne québécoise, sauf pour la Ville de Lévis. La part la plus importante d'emplois liés aux secteurs d'activités primaires et secondaires pour 9 des 10 MRC de la région reflète l'importance du secteur manufacturier, de l'agriculture et de la foresterie dans la région.

Graphique 5 — Emplois par secteur d'activité en 2016 (en %)



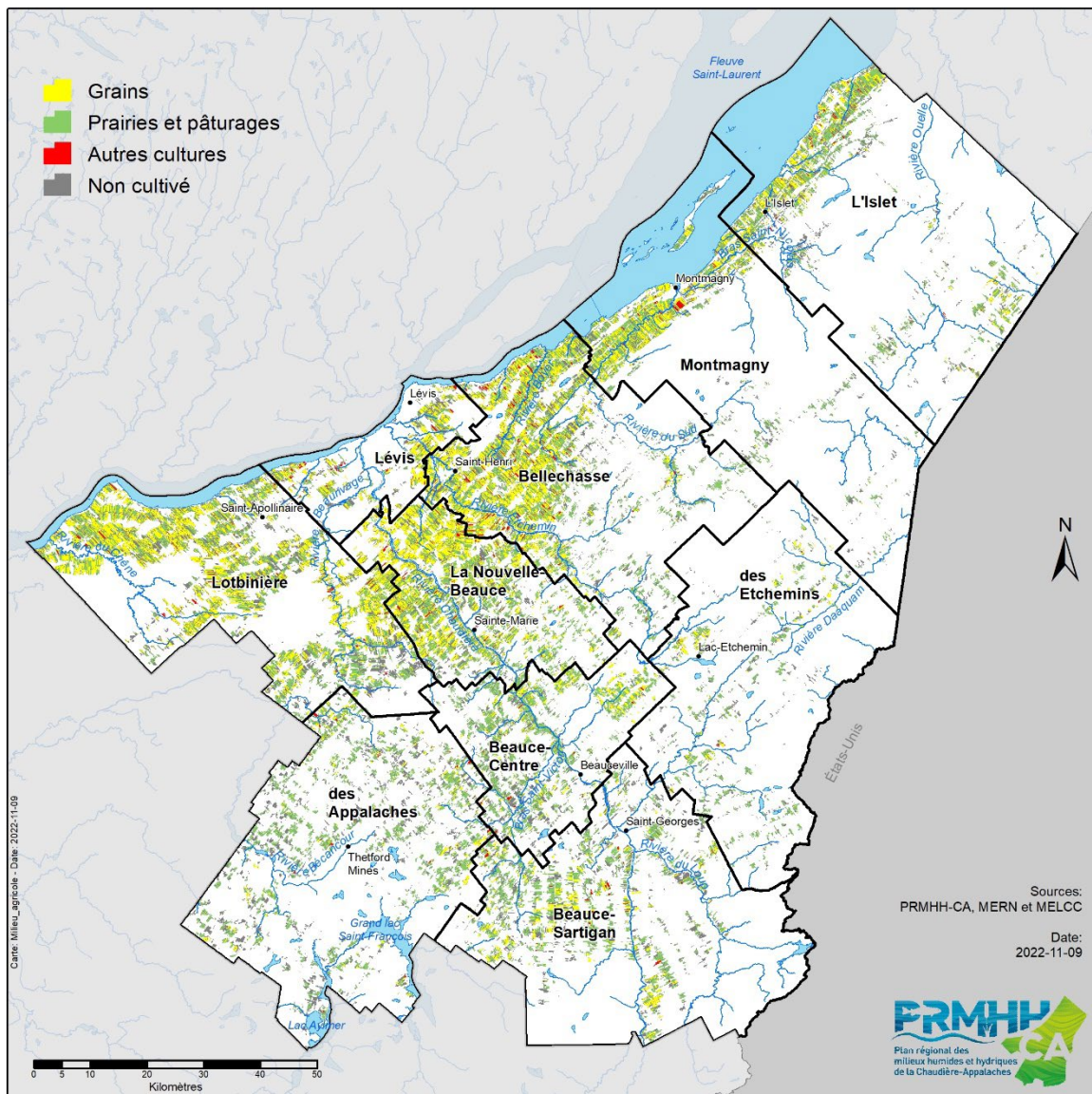
Source : compilées à partir de Statistiques Canada, 2017

Même si les secteurs primaires et secondaires sont plus présents en proportion en Chaudière-Appalaches que dans la province, c'est le secteur tertiaire qui demeure de loin le plus important des trois secteurs en matière d'emploi dans la région (69,1 %). Cependant, ce pourcentage est inférieur de plus de 10 % à la moyenne provinciale qui s'établit à 80,3 %.

2.2.7 L'agriculture⁹

L'agriculture est un vecteur important de l'économie de la région. En 2014, la production agricole dépassait 270 millions de dollars en revenu.

Carte 7 — Le milieu agricole



Les productions porcines, laitières, acéricoles et les grains sont toujours les principales productions en termes de revenus engendrés sur le territoire.

⁹ Les données de cette section proviennent principalement de la compilation des fiches d'enregistrements des exploitations agricoles effectués par le MAPAQ en 2014. Certaines de ces fiches ont été mises à jour depuis, notamment dans les cas de création de nouvelles entreprises agricoles, ou à la suite de la fermeture d'exploitations. Les données ne sont donc pas toutes uniformément à jour. Les données présentées ont été compilées en septembre 2019.

Les types de cultures que l'on retrouve varient selon l'endroit où l'on se trouve en Chaudière-Appalaches : les provinces naturelles des Basses-terres du Saint-Laurent et les Appalaches n'offrent évidemment pas les mêmes opportunités de cultures.

Nombre d'exploitation agricole

Avec 5 382 exploitations agricoles en septembre 2019, la Chaudière-Appalaches est la deuxième région administrative en importance quant aux nombres d'entreprises agricoles au Québec.

C'est la MRC de Bellechasse qui compte le plus d'exploitations agricoles avec 878 dans la région, alors que la Ville de Lévis arrive au dernier rang, avec tout de même plus de 150 exploitations.

Tableau 7 — Nombre d'exploitations agricoles par MRC (2019)

MRC	Nombre d'exploitations agricoles
Bellechasse	878
Lotbinière	764
des Appalaches	725
La Nouvelle-Beauce	709
Beauce-Sartigan	614
Beauce-Centre	487
L'Islet	452
des Etchemins	305
Montmagny	295
Lévis	153
Total — Chaudière-Appalaches	5 382

Source : adaptées de MAPAQ, 2019

Le nombre d'exploitations agricoles était un peu plus élevé en 2003, la région comptait alors 32 exploitations agricoles supplémentaires.

Nombre d'unités animales (U.A.)

C'est le secteur porcin qui compte le plus d'unités animales, avec près de 230 000, ce qui représente la moitié des unités animales de la région, suivi par les bovins laitiers.

Tableau 8 — Nombre d'unités animales par type d'animal (2014)

Type d'animal	Nombre d'unités animales
Porc	229 811
Bovins laitiers	111 591
Bovins de boucheries	51 375
Volailles	38 131
Autres productions animales	4 946
Total — Chaudière-Appalaches	435 854

Source : adaptées de MAPAQ, 2019

Trois MRC se démarquent particulièrement par la présence importante du nombre d'unités animales, soit La Nouvelle-Beauce (115 000 U.A.), Bellechasse (92 000 U.A.) et Lotbinière (80 000 U.A.).

Ces MRC possèdent environ :

- 66 % des U.A. de Chaudière-Appalaches ;
- 74 % des U.A. porcines ;
- 56 % des U.A. de bovins laitiers ;
- 64 % des U.A. de volailles (pour La Nouvelle-Beauce et Bellechasse seulement).



**Illustration 1 —
Production porcine**
Source : Frédéric Laroche



**Illustration 2 —
Production laitière**
Source : Ferme
Juste "O" Lait



**Illustration 3 —
Production de volailles**
Source : Pascal Beaulieu



**Illustration 4 —
Production de volailles**
Source : Stéphanie Allard,
2019

Superficie en culture

Pour 2014, la superficie en culture en Chaudière-Appalaches atteint 350 006 hectares. Ce sont dans les MRC de Bellechasse (61 746 ha) et de Lotbinière (60 802 ha) où l'on retrouve les plus grandes superficies en culture.

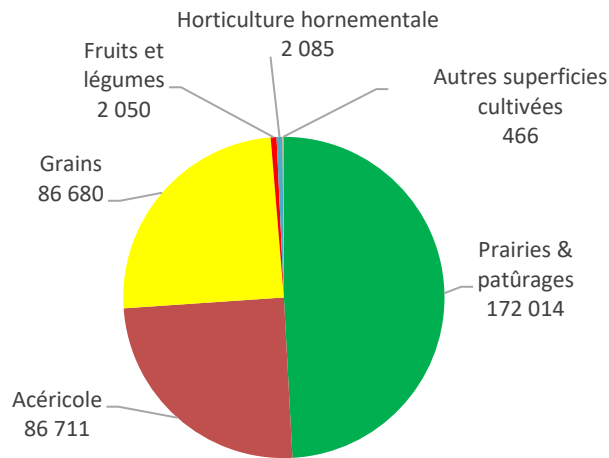
Tableau 9 — Superficie en culture (en ha) par MRC (2014)

MRC	Superficie en culture (ha) — 2014
Bellechasse	61 746
Lotbinière	60 802
La Nouvelle-Beauce	45 585
des Appalaches	43 133
Beauce-Sartigan	35 163
L'Islet	30 714
Beauce-Centre	26 814
Montmagny	23 650
des Etchemins	15 030
Lévis	7 369
Total — Chaudière-Appalaches	350 006

Source : compilées de MAPAQ, 2019

Entre 2003 et 2014, les superficies en culture ont augmenté de 11,7 %. Comprise dans ces statistiques, l'acériculture est l'une des deux productions qui a augmenté considérablement durant cette période, en connaissant une augmentation de 21 081 ha, soit de 32 % par rapport à 2003. Cependant, c'est le secteur des grains qui a cru le plus en superficie durant cette période en augmentant de 22 696 ha, soit de 35 %.

Graphique 6 — Superficie par type de cultures (en ha) – 2014



Source : compilées de MAPAQ, 2019

Malgré une diminution de superficie entre 2003 et 2014, les prairies et les pâturages occupent toujours, en 2014, les plus grands espaces utilisés à des fins agricoles. À eux seuls, ils occupent 172 014 ha, soit presque 50 % de la superficie en culture. L'acériculture et les grains occupent quant à eux environ 25 % de la superficie cultivée en Chaudière-Appalaches.



Illustration 5 — Pâturage
Source : Marielle Aumont, 2020



Illustration 6 — Maïs
Source : Carole Boucher

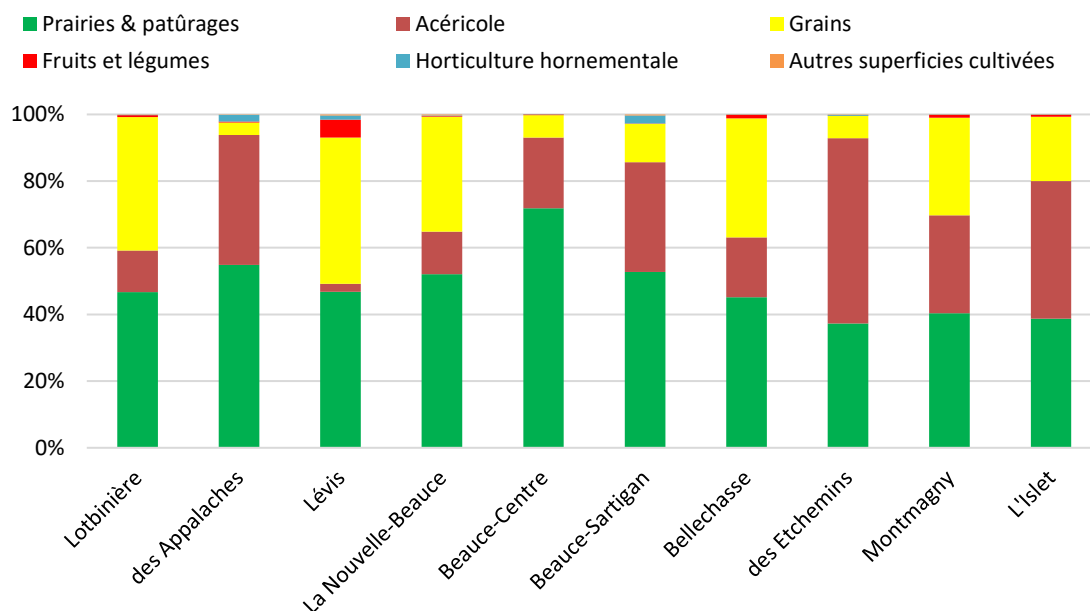


Illustration 7 — Acériculture
Source : Stéphanie Allard, 2020



Illustration 8 — Poireaux
Source : Valérie Bisson, 2020

Graphique 7 — Superficies des types de cultures par MRC (en %) – 2014



Source : compilées de MAPAQ, 2019

Le type de culture varie entre les MRC de la Chaudière-Appalaches. Dans les territoires au nord, les champs destinés à la production de grains, ainsi que les prairies et pâturages, sont omniprésents. Plus au sud, la production de grains est moins présente que les prairies et pâturages, les champs en cultures sont plus dispersés alors que l'acériculture domine le paysage agricole.



Illustration 9 — Transition entre Basse-Terre et les Appalaches,

Source : Marie-France Saint-Laurent

Production acéricole

La Chaudière-Appalaches occupe une place prépondérante dans la production acéricole de la province, puisqu'il s'agit de la région administrative ayant le plus grand nombre de producteurs, d'entailles et de quantités produites, selon les données de 2018 des Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ).

De plus, 41 864 151 livres de production acéricole ont été produits en Chaudière-Appalaches pour 2018 (PPAQ, 2018, p.7), soit près de 24 % de la production mondiale.

Tableau 10 — Entailles exploitées par MRC (2014)

MRC	Entailles exploitées — 2014
des Appalaches	3 283 952
Beauce-Sartigan	2 378 395
L'Islet	2 333 229
Bellechasse	1 906 292
des Etchemins	1 716 963
Lotbinière	1 453 801
Montmagny	1 300 003
La Nouvelle-Beauce	987 934
Beauce-Centre	953 674
Lévis	25 700
Total — Chaudière-Appalaches	16 339 943

Source : compilées de MAPAQ, 2019

C'est dans la MRC des Appalaches où il y a le plus d'entailles en région, avec 3,2 millions, suivie par la MRC de Beauce-Sartigan et de L'Islet, tous deux dépassant chacune les 2,3 millions d'entailles.

Tendances de développement agricole¹⁰

Étant donné son importance en région, les activités agricoles pourraient influencer la stratégie qui sera mise en œuvre pour la conservation des MHH. Il incombe de prendre en considération certaines informations clés pouvant façonner le développement agricole des 10 prochaines années.

En 2016, ÉcoRessources a sondé 17 syndicats spécialisés affiliés à l'Union des producteurs agricoles (UPA). Ces groupes représentent les producteurs ayant la ou les mêmes types de productions agricoles. Les syndicats étaient invités à estimer la croissance potentielle relative à leur propre secteur d'activités pour le Québec (Tableau 11).

Tableau 11 — Potentiel de croissance provinciale¹¹

Productions agricoles	Potentiel de croissance
Acériculture	106 %
Grain	20 %
Lait	22 %
Porc	20 %

Source : ÉcoRessources, 2017

L'étude définit le potentiel de croissance comme étant : « [des] objectifs que pourraient atteindre les différents secteurs de production, en fonction de leurs capacités internes et des facteurs externes qui les affectent [...] » (ÉcoRessources, 2017, p.2). L'étude en question ne visait pas à valider ou infirmer les taux fournis par les syndicats.

Bien que ces objectifs soient provinciaux, certains secteurs de productions, dont le porc et l'acériculture, étaient d'avis que ces augmentations étaient plus probables dans les régions où leurs secteurs d'activités étaient bien implantés, notamment en Chaudière-Appalaches.

Les syndicats spécialisés évaluaient qu'il était possible pour leur secteur de production de croître au cours des prochaines années, si certaines conditions relatives à cette croissance étaient respectées. C'est le syndicat représentant les producteurs et productrices acéricoles qui entrevoyaient la plus forte augmentation potentielle pour son secteur d'activités. Plusieurs de ces productions misent entre autres sur l'exportation pour croître et nécessitent l'apport, de différentes façons, des paliers de gouvernements pour atteindre leurs objectifs de croissance.

¹⁰ L'étude présentée dans cette section date de quelques années déjà. Certains événements économiques récents pourraient influencer les tendances à venir, c'est le cas notamment de la diminution de l'achat de porcs par Olymel, accordée par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec en décembre 2021.

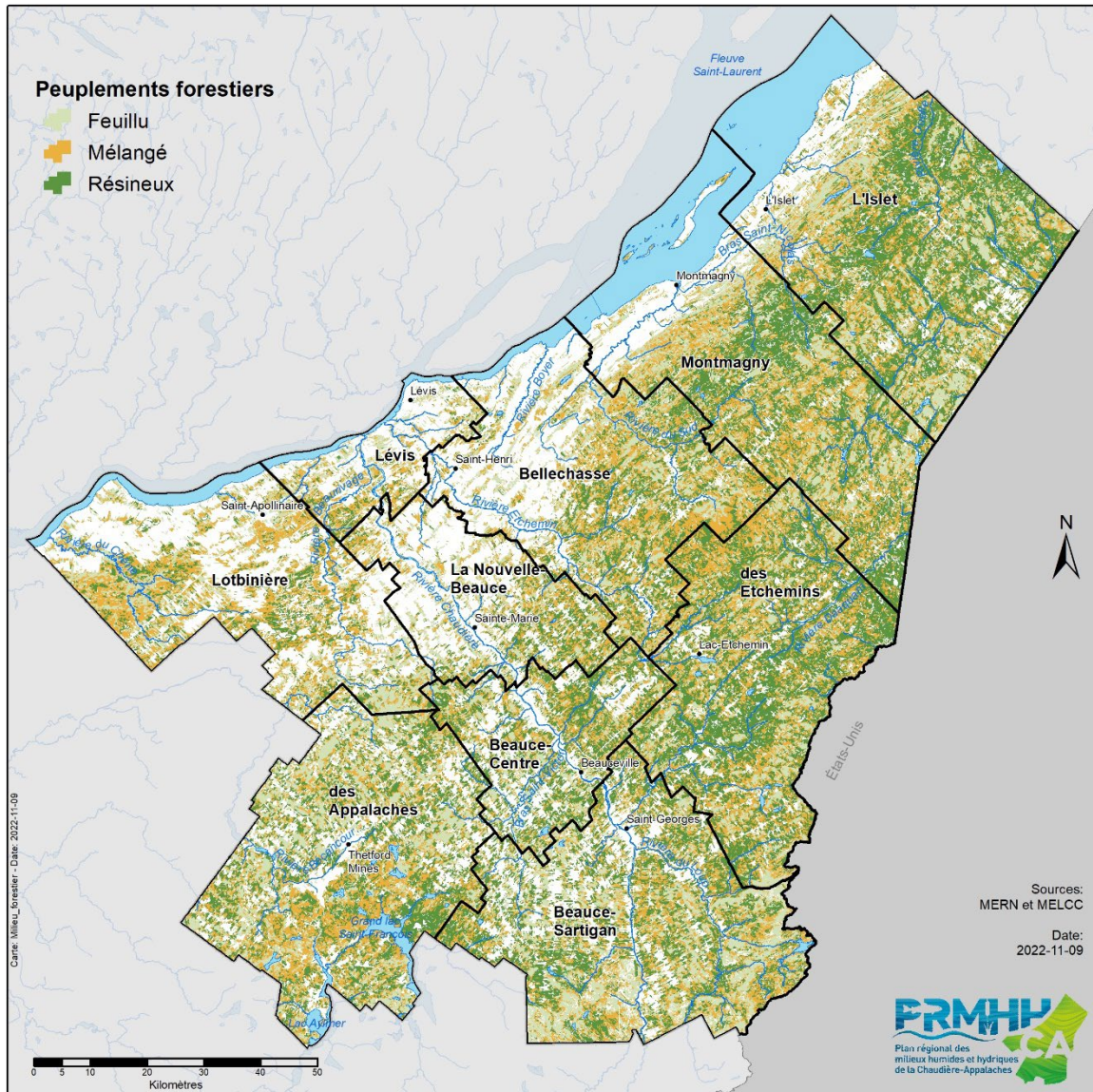
¹¹ Pour quatre productions importantes en région.

2.2.8 La sylviculture

Au Québec, 84 % des superficies forestières productives sont sous tenure publique. Le portrait est bien différent en Chaudière-Appalaches, puisque c'est la forêt sous tenure privée qui occupe la plus grande superficie productive du territoire forestier. (FPFQ, 2019, p.4)

Tout comme l'agriculture, la sylviculture est un vecteur important de l'économie de la région, particulièrement pour les localités situées dans la province naturelle des Appalaches.

Carte 8 — Le milieu forestier



Propriétaires forestiers

Selon les estimations de la Fédération des producteurs forestiers du Québec, 26 200 propriétaires possèdent un boisé de 4 ha ou plus en Chaudière-Appalaches. La région arrive au 1er rang provincial pour cet aspect et compte près du double de propriétaires que toute autre région administrative. (FPFQ, 2019, p.7)

Volumes de bois mis en marchés

Pour 2018-2019, 1 211 300 m³ de résineux ont été récoltés dans les forêts privées de Chaudière-Appalaches. Il s'agit du quart de la production provinciale en ce qui a trait au volume de résineux extraits des forêts privées (MFFP, 2019, p.68).

La récolte de feuillus a été plus modeste, avec un volume de 202 600 m³, et qui est principalement composé de peupliers. Néanmoins, ce volume est supérieur à ce qui a été récolté dans les terres publiques de Chaudière-Appalaches tous types d'essences confondues (MFFP, 2019, p.68).

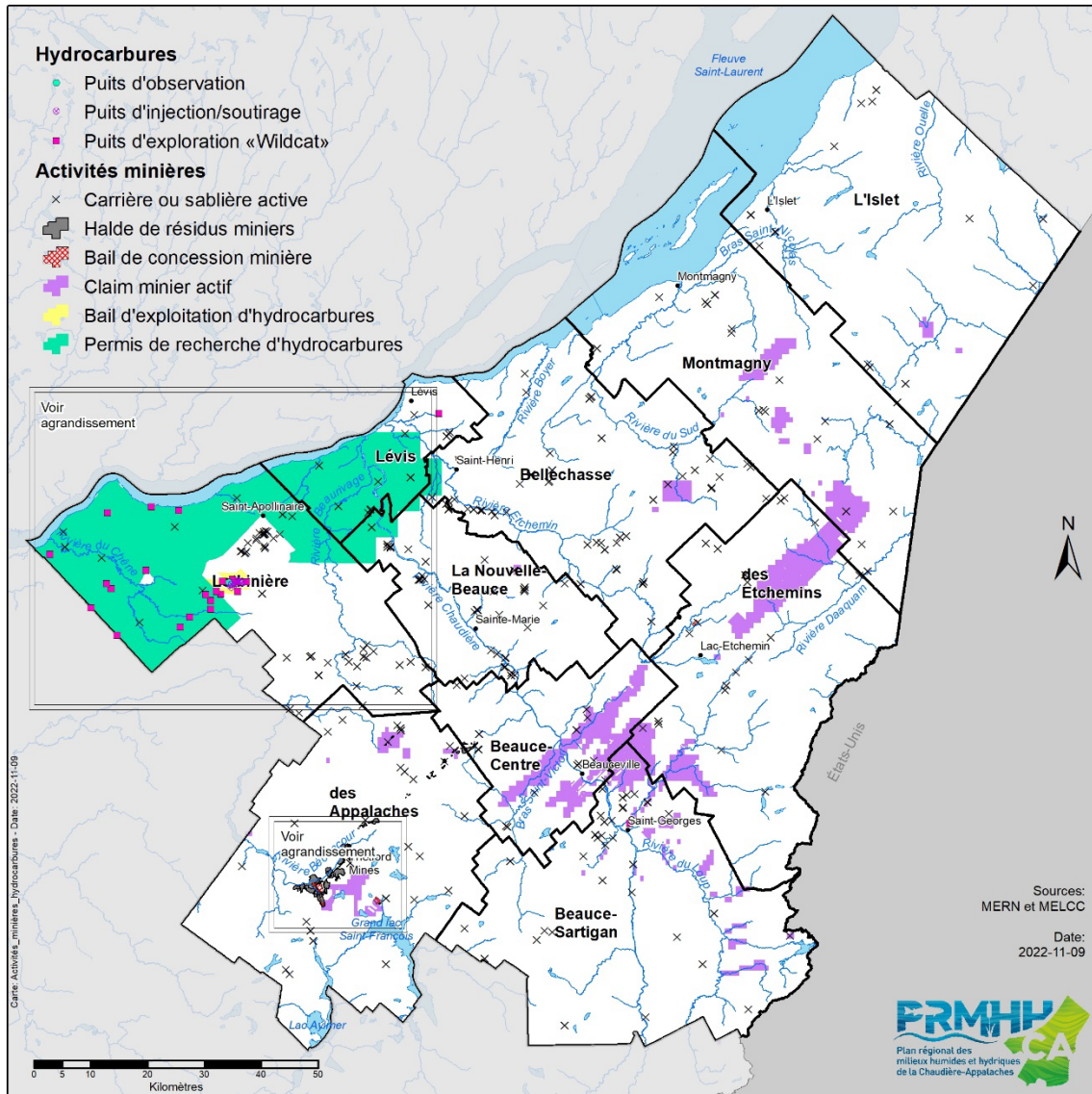
Transformation

Selon les chiffres du MFFP, 30 usines possédant un permis actif de 2 000 m³ font de la transformation primaire de bois en région, 23 d'entre elles produisent avant tout du bois de sciage. La moitié de ces dernières sont situées soit dans la MRC de Beauce-Sartigan (9 usines) ou dans la MRC de L'Islet (6 usines). Les autres sont dispersés sur le territoire, principalement dans la province naturelle des Appalaches (MFFP, 2022).

2.2.9 Les activités minières et les hydrocarbures¹²

Ce secteur d'activités est beaucoup moins important que les activités agricoles et forestières en termes d'occupation du territoire. Les carrières, gravières et sablières représentent les principales activités minières en exploitation en Chaudière-Appalaches.

Carte 9 — Les activités minières et hydrocarbures

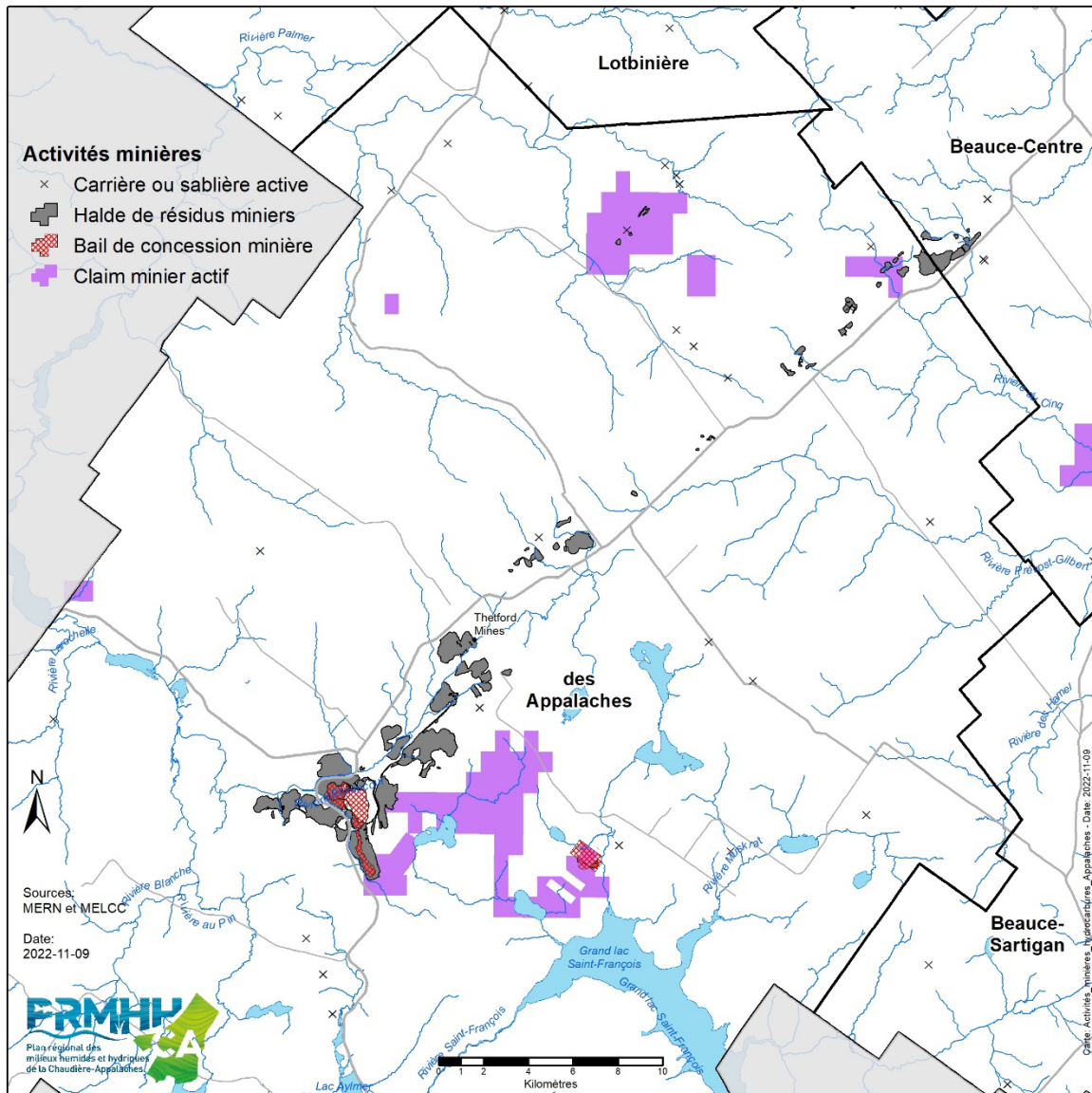


¹² Pour les choix de conservation, les différents titres miniers les plus à jour et les autres droits accordés par l'État en vertu de la Loi sur les mines et de la Loi sur les hydrocarbures peuvent être téléchargés à partir du site web du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Mines

Une partie du territoire est sous claim minier, mais aucune mine n'est présentement en exploitation en Chaudière-Appalaches, et ce, même si ce secteur d'activité était autrefois important dans la région de Thetford Mines. D'ailleurs, les traces de l'exploitation des gisements comportant de la fibre d'amiante sont toujours perceptibles dans la MRC des Appalaches, notamment par la présence des haldes minières (Parc à résidus miniers) et de la mise valeur des résidus miniers qui s'y rattache (Carte 9 b).

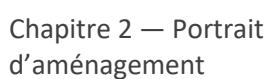
Carte 9 b – Les activités minières



En 2019, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a été mandaté par le MELCC pour produire un rapport sur l'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés.

On retrouve dans la MRC de Lotbinière quelques puits d'exploration d'hydrocarbures localisés dans le shale (ou schiste), ou encore des puits d'exploitation de gaz naturels dans des gisements dits conventionnels (carte 9 c).

Carte 9 c – Les hydrocarbures



De plus, l'une des deux raffineries de pétrole au Québec se trouve en Chaudière-Appalaches. Énergie Valéro opère la Raffinerie Jean-Gaulin à Lévis et possède aussi le Pipeline Saint-Laurent, qui relie la raffinerie à un terminal de Montréal-Est. La région possède aussi un vaste réseau de transport et d'alimentation en gaz naturel, qui sert notamment à alimenter les différentes industries réparties sur le territoire.

Dans les dernières années, d'autres projets relatifs aux hydrocarbures ont été abandonnés avant même de voir le jour, c'est le cas notamment de l'oléoduc Énergie-Est et du terminal méthanier Rabaska.

Tourbières

L'extraction de tourbe à des fins commerciales est une activité marginale dans la région comparativement à d'autres régions telles que le Bas-Saint-Laurent. En 2020, une seule tourbière exploitée était en activité sur les terres du domaine de l'État en Chaudière-Appalaches (Communication personnelle, MERN, 2020). Aucune information n'a été obtenue sur les tourbières exploitées en tenure privée.

2.3 La planification du territoire

Cette section vise à donner une vue d'ensemble de la planification du territoire en Chaudière-Appalaches. Les principaux éléments pertinents des différents schémas d'aménagement et de développement (SAD) des MRC ont été compilés et synthétisés en 2020.

Chaque MRC ayant ses propres particularités, la compilation effectuée dans cette section ne reflète pas intégralement et minutieusement les volontés d'aménagement des MRC. Cette section ne remplace pas les SAD à jour des MRC. Il faut aussi mentionner que le contexte d'aménagement de chaque MRC, ainsi que les projets de développement menaçant les milieux humides et hydriques, sera décrit en détail dans les chapitres portant sur les choix de conservation.

2.3.1 Les schémas d'aménagement et de développement

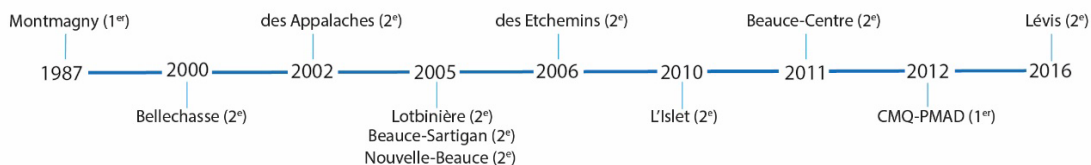
Le schéma d'aménagement et de développement (SAD) est le plus important document de planification territoriale à l'échelle de la MRC. Cette planification a pour objectif d'organiser le territoire en tentant de concilier les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), liant une douzaine de ministères, tout en prenant en compte la réalité de l'ensemble des municipalités de son territoire. Bien que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme exige une révision de ces planifications 5 ans après leur entrée en vigueur, la réalité est tout autre. Les premiers SAD sont entrés en vigueur au milieu des années 1980, alors que les premières révisions ont débuté au début des années 2000¹³.

¹³ Les schémas d'aménagement des MRC sont communément appelés schéma d'aménagement et de développement (SAD), alors que la 2e génération est souvent appelée schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).

Actuellement, dans la région, la grande majorité des MRC ont révisé leur SAD au cours des 20 dernières années (voir tableau ci-dessous). Les SAD étant évolutifs, l'ensemble de ces documents ont été modifiés de nombreuses fois depuis leur entrée en vigueur.

Faisant partie de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), la Ville de Lévis a des obligations supplémentaires en matière d'aménagement. En plus de devoir se conformer aux OGAT pour son SAD, la Ville doit être conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMQ.¹⁴

Version de schémas d'aménagement et de développement dans la région de Chaudière-Appalaches selon l'année d'entrée en vigueur



Les 10 schémas d'aménagement des MRC de la Chaudière-Appalaches (et un PMAD) possédant chacun une variété d'éléments, prenant en compte leur réalité économique, sociale et environnementale respective, auront donc une incidence sur la conservation des milieux humides.

2.3.2 Les thèmes des grandes orientations d'aménagements

Les grandes orientations d'aménagement du territoire permettent de cibler les priorités pour la planification du territoire au sein de chaque MRC. Les orientations d'aménagement, revenant les plus souvent dans les SAD des MRC ou les rencontres ciblées, ont été regroupées en 6 thèmes et résumées en quelques mots.

- *Agriculture — Favoriser la protection et le développement des activités agricoles*

Pour permettre aux activités agricoles de se développer, les MRC limitent les usages non agricoles en zone agricole permanente. Plusieurs MRC préconisent aussi la mise en place de plan de développement de la zone agricole pour aider spécifiquement le monde agricole à se développer.

¹⁴ Afin d'assurer une cohérence dans le développement des deux principales villes du Québec (Montréal et Québec), la loi sur l'aménagement et l'urbanisme a été modifiée afin d'ajouter, pour ces 2 villes, un niveau de planification du territoire intermédiaire (Plan métropolitain d'aménagement et de développement — PMAD). Les communautés métropolitaines englobent ainsi la ville centre ainsi que les municipalités, MRC et ville-MRC étant fortement interreliées avec celle-ci.

- *Foresterie — Valoriser les ressources forestières*

Secteur d'emploi particulièrement important pour les MRC du sud du territoire, les MRC priorisant le secteur dans leur SAD visent d'abord à assurer la pérennité de ce secteur économique. L'amélioration du rendement de la forêt, de même que la mise en valeur de la multifonctionnalité du territoire boisé, est aussi ciblée.

- *Gestion de l'urbanisation — Consolider le milieu urbain existant et limiter l'étalement urbain*

Les MRC se doivent d'axer les développements résidentiels, commerciaux et industriels à l'intérieur des périmètres d'urbanisation existants, notamment pour rentabiliser les infrastructures municipales en place. Les MRC doivent aussi s'assurer d'avoir les espaces suffisants pour combler les besoins en développement des prochaines années.

Les usages à caractère urbain localisés à l'extérieur des périmètres d'urbanisation doivent aussi être contrôlés pour limiter les impacts sur les autres usages du territoire, mais sans mettre en péril l'occupation dynamique du territoire dans les secteurs plus dévitalisés.

- *Récréotourisme — Mettre en valeur le potentiel récréotouristique*

Plusieurs MRC ciblent des aspects distinctifs de leur territoire pour développer ou renforcer l'offre récréotouristique. Parcs, paysages, secteurs de villégiature et faune locale sont notamment cités par les MRC comme étant des éléments à valoriser pour développer les communautés.

- *Environnement — Améliorer la qualité de l'environnement et la qualité de vie des résidents*

Les MRC énumèrent plusieurs aspects à mettre en place pour améliorer ou protéger la qualité de l'environnement, que ce soit, par exemple, en appliquant la Politique de protection des rives, du littoral et des zones inondables, en assurant la protection de leur eau potable, ou en protégeant des milieux naturels d'intérêt écologique.

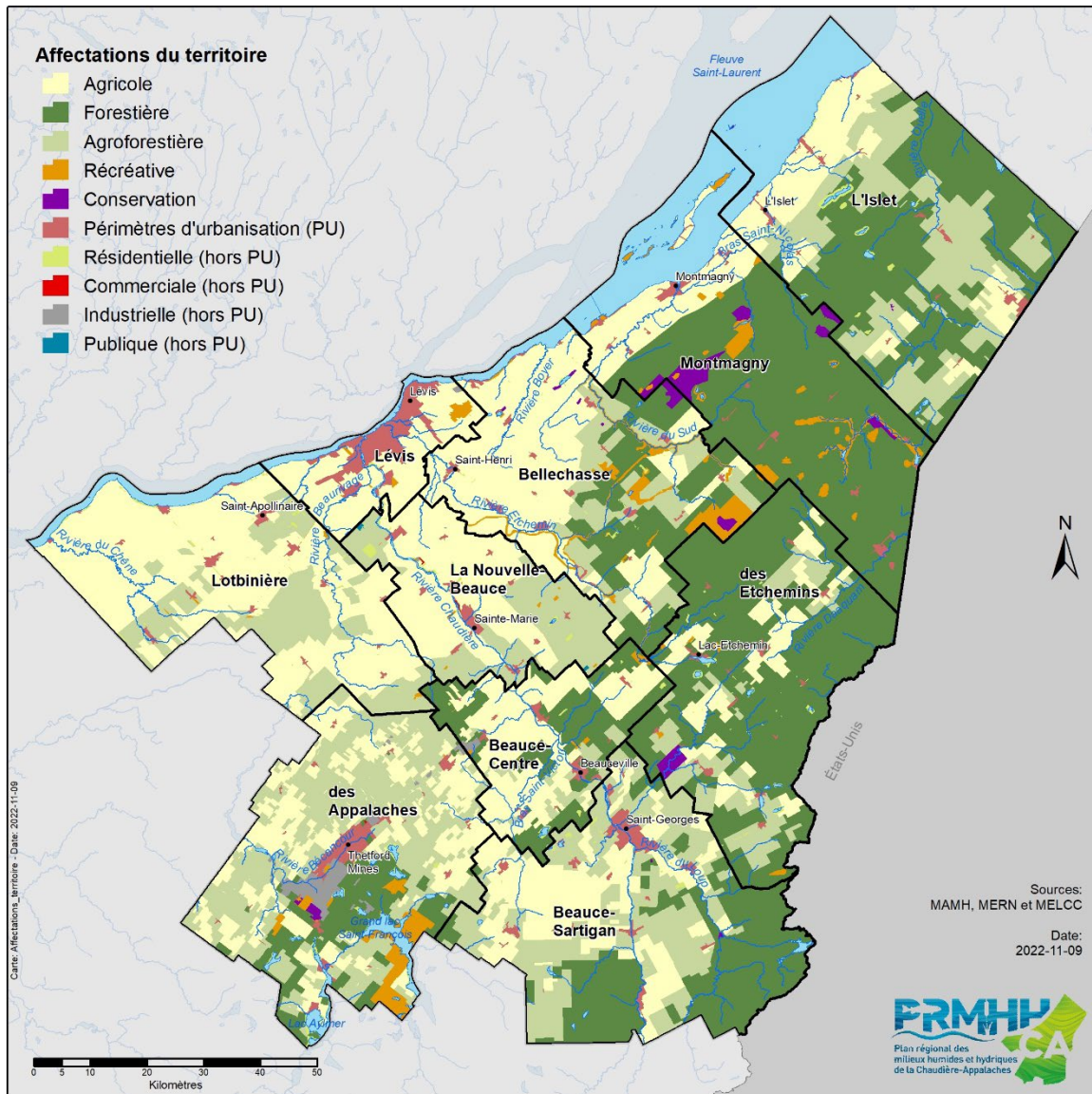
Les MRC visent aussi à améliorer la qualité de vie des citoyens, notamment en assurant la protection des personnes et de leurs biens face aux inondations, par exemple.

Le concept de développement durable est aussi souvent mentionné dans les orientations des MRC.

2.3.3 Les périmètres d'urbanisation et les affectations du territoire

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a compilé¹⁵ les différentes affectations du territoire présentes dans les SAD en vigueur.

Carte 10 — Les périmètres d'urbanisations et les affectations du territoire



Les périmètres d'urbanisation doivent obligatoirement être délimités dans les SAD. Ces territoires regroupent les principales fonctions urbaines d'une municipalité, on y retrouve le plus souvent les habitations, services, commerces, industries et infrastructures de la municipalité.

¹⁵ La compilation effectuée par le MAMH vise à obtenir une vue d'ensemble des affectations sur le territoire en Chaudière-Appalaches. Il se pourrait que la compilation ne reflète pas parfaitement les affectations des SAD des MRC.

Certaines municipalités possèdent aussi plus d'un périmètre d'urbanisation. Il peut s'agir, par exemple, d'un vestige d'une précédente fusion municipale ou d'un hameau de population. Quelques rares municipalités ne possèdent aucun périmètre d'urbanisation, c'est le cas des municipalités d'Irlande et de Saint-Joseph-des-Érables.

Les affectations à vocation agricoles, agroforestières et forestières dominent particulièrement le territoire des MRC. Des périmètres d'urbanisation de grande envergure ressortent aussi du lot, tels que ceux de Lévis, Thetford Mines et Saint-Georges.

Des MRC ont choisi d'attribuer des affectations spécifiques de conservation ou de nature récréative à certains secteurs de leur territoire. Il existe aussi d'autres façons de mettre en valeur la vocation d'un territoire, notamment en identifiant des territoires d'intérêts.

2.3.4 Les territoires d'intérêts

Qu'ils possèdent une valeur historique, esthétique, culturelle ou écologique, les territoires d'intérêts offrent des caractéristiques uniques qui méritent d'être protégées et mises en valeur. Les plus pertinents pour le PRMHH sont sans contredit les territoires d'intérêt écologique.

Bien que le gouvernement provincial demande généralement aux MRC d'identifier certains milieux spécifiques tels que les aires protégées et les habitats fauniques comme territoire d'intérêt écologique, le type de territoires d'intérêt écologique que l'on retrouve dans les SAD varie de MRC en MRC.

Milieux humides

Certaines MRC identifient l'ensemble des milieux humides comme territoires d'intérêt tel que la MRC de Beauce-Sartigan. D'autres, telle que la Ville de Lévis, les MRC de Bellechasse, de Lotbinière, des Etchemins, Montmagny ou de La Nouvelle-Beauce, visent certains milieux humides particuliers. Toutefois, certaines MRC n'identifient pas nécessairement ce type de milieu comme territoires d'intérêt dans leurs SAD actuels, comme la MRC de Beauce-Centre, des Appalaches ou L'Islet.

Milieux hydriques

Peu de MRC identifient des milieux hydriques comme territoires d'intérêt écologique dans leur SAD. Seules deux MRC identifient clairement ces types de milieux :

- La MRC de Lotbinière, qui cible ses deux cours d'eau principaux (Du Chêne et Beaurivage) ;
- La MRC des Etchemins, qui vise la rivière Etchemin et les lacs de tête.

Au-delà des milieux humides et hydriques, différents milieux sont aussi identifiés par les MRC. La plupart d'entre eux peuvent être placés dans deux catégories : ceux qui touchent spécifiquement aux composantes fauniques ou floristiques (frayères de certains poissons, écosystèmes forestiers exceptionnels, etc.), et ceux ayant une fonction récréative (ex. : parc régional).

Mis à part les territoires d'intérêt écologique, des milieux peuvent aussi être sélectionnés pour leurs intérêts esthétiques (ex. : une chute ou un point de vue).

De plus, il faut mentionner que les territoires d'intérêt écologique ne sont pas nécessairement reliés à des intentions d'aménagement ou à des normes au SAD. L'absence d'identification de territoires d'intérêt écologique par une MRC ne signifie pas que celle-ci est exempte de territoires importants d'un point de vue écologique.



Illustration 10 — Rivière du Chêne, Lotbinière

Source : Mathieu Gagné, 2022



Illustration 11 — Lac Caribou, Lac Etchemin

Source : Mathieu Gagné, 2021

Certains puits sont aussi désignés comme étant « souterrains considérés de surface ». Dans ces derniers cas, il s’agit de puits alimentés par de l’eau souterraine, mais influencés par la présence d’eau de surface¹⁶.

Lors des activités de concertation, les puits municipaux ont été souvent mentionnés comme un élément incontournable. Plusieurs intervenants ont partagé les problématiques d’approvisionnement en eau. Durant la période estivale, des municipalités font face à des pénuries d’eau et doivent mettre en place des restrictions, par exemple en limitant ou interdisant le remplissage des piscines, le lavage des véhicules ou l’arrosage des végétaux, etc. Ce fut le cas notamment de la Ville de Lévis, qui a dû mettre en place ce type de mesures en 2021. Des municipalités ont aussi dû déployer des efforts considérables pour trouver des sources d’eau offrant une quantité et une qualité nécessaire. C’est le cas de la municipalité de Saint-Pamphile, qui a dû creuser 6 puits au courant des dernières années afin de répondre à ses besoins.

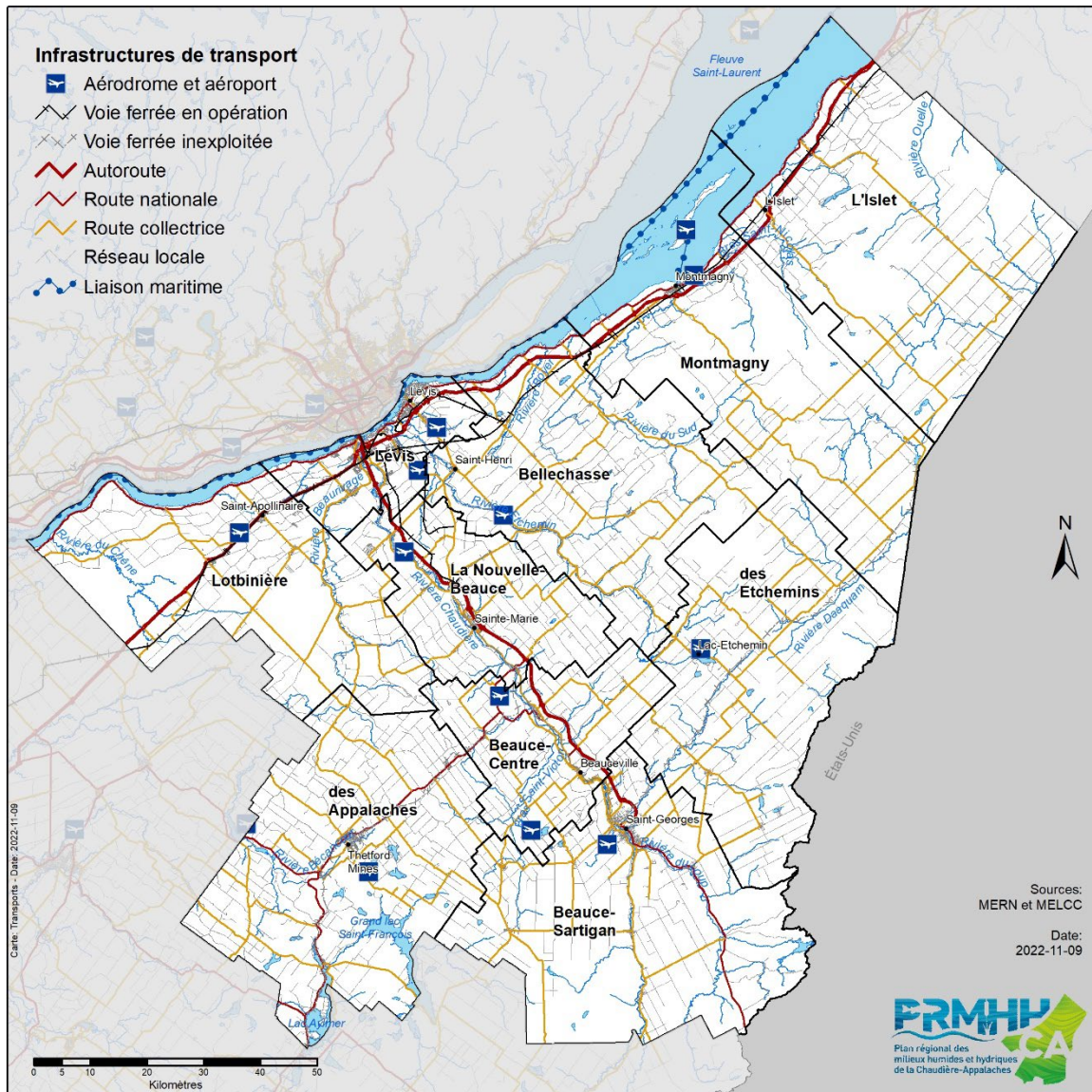
Durant les activités de concertation, les problématiques de quantité d’eau des puits municipaux ont été beaucoup plus abordées que les problématiques de qualité de l’eau pour ces mêmes infrastructures. De plus, même si les puits alimentés en eau de surface sont moins présents en Chaudière-Appalaches, ils sont ressortis en proportion davantage dans le discours des intervenants que les puits souterrains. Étant donné leur rareté relative sur le territoire et l’importance qu’accordent les intervenants aux puits alimentés en eau de surface, il est donc primordial d’accorder une attention particulière à ces infrastructures pour le diagnostic du PRMHH.

¹⁶ Pour les prochaines étapes du PRMHH, ces puits seront considérés comme étant souterrains.

2.3.5.2 Les infrastructures de transport

Assurant le déplacement de personnes et des biens, les infrastructures de transport sont intégrées dans les outils de planification territoriale des MRC.

Carte 12 — Les infrastructures de transport



Réseau routier

Deux autoroutes sont présentes sur le territoire. D’abord, l’autoroute 20 traverse la région d’est en ouest entre les MRC de Lotbinière et de L’Islet. Puis, l’autoroute 73 part de Saint-Georges-de-Beauce au sud avant de traverser le fleuve Saint-Laurent sur le pont Pierre-Laporte, au nord de la région.

Deux liens routiers et un lien maritime assurent la liaison entre Chaudière-Appalaches et la rive nord du fleuve Saint-Laurent. Un projet de tunnel routier entre Lévis et Québec est aussi en discussion au gouvernement du Québec.

Le réseau routier de la Chaudière-Appalaches compte 12 143 kilomètres de routes destinées aux automobilistes (MERN, 2020A). Sous la responsabilité des municipalités, le réseau routier local couvre à lui seul 73 % de ce réseau. Il faut mentionner que les différents schémas d’aménagements et de développement en région restreignent l’ouverture de nouvelles routes à certains secteurs spécifiques.

À cela s’ajoute 6 000 km de chemins carrossables non classifiés servant principalement à l’exploitation forestière, et dans une moindre mesure, à accéder à des endroits isolés.

Réseau ferroviaire

La région de Chaudière-Appalaches est traversée d’est en ouest par une seule ligne ferroviaire en activité appartenant au Canadian National (CN). L’autoroute Jean-Lesage longe une bonne partie de cette ligne de chemin de fer.

Outre ces lignes ferroviaires, d’autres tronçons appartenant au CN sont exploités à Lévis ou dans les municipalités avoisinantes, notamment pour rejoindre des industries en place telles que Valéro à Lévis ou Agri-Marché à Saint-Isidore. À partir du secteur de Charny (Lévis), un tronçon traverse aussi le fleuve Saint-Laurent sur le pont de Québec, ce qui permet entre autres choses de rejoindre le port de Québec.

De plus, le ministère des Transports du Québec (MTQ) possède l’ancien tronçon du Chemin de fer Québec Central, qui est toujours en activité entre Lévis et Scott.

Notons qu’un projet de centre de transbordement est prévu à Vallée-Jonction, ce qui pourrait amener le réseau ferroviaire à traverser de nouveau la rivière Chaudière dans cette municipalité. Le MTQ étudie aussi la possibilité de remettre en service le tronçon reliant Vallée-Jonction à Thetford Mines.

Autres réseaux de transport

La Chaudière-Appalaches est bien dotée en réseau de transport récréatif, que ce soit pour la motoneige, les quads ou le vélo. Plusieurs aéroports de petite envergure sont aussi dispersés sur le territoire. Finalement, la voie maritime du fleuve Saint-Laurent est un important lien maritime pour les échanges commerciaux internationaux.

Tableau 12 — Parcs éoliens en Chaudière-Appalaches

Nom du parc	Municipalités locales (MRC)	Nombre d'éoliennes	Puissance (MW)
Parc éolien des Moulins	Saint-Jean-de-Brébeuf, Kinneear's Mills & Thetford Mines (MRC des Appalaches)	59	156,85
Parc éolien Frampton	Frampton (MRC de La Nouvelle-Beauce)	12	24
Parc éolien de Saint-Philémon	Saint-Philémon (MRC de Bellechasse)	8	24
Parc éolien du Massif du Sud	Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland & Saint-Philémon (MRC de Bellechasse) Saint-Luc-de-Bellechasse et Saint-Magloire (MRC des Etchemins)	75	150
Parc éolien Mont Sainte-Marguerite	Saint-Sylvestre (MRC de Lotbinière) Sacré-Cœur-de-Jésus (MRC des Appalaches) Saint-Séverin (MRC de Beauce-Centre)	46	147,2

Source : MERN, 2022 & Hydro-Québec, 2022A

Parmi les autres éléments à noter, il y a le projet d'interconnexion des Appalaches-Maine. Une ligne de transport d'électricité partant de Saint-Adrien-d'Irlande devrait rejoindre le Maine. Les travaux pour ce projet au Québec sont au ralenti étant donné la suspension des travaux au Maine, qui font suite à un référendum organisé en novembre 2021 (Hydro-Québec, 2022B).

2.3.5.4 Les autres infrastructures et équipements

Plusieurs infrastructures qui n'ont pas été énumérées précédemment ont des incidences sur la conservation des milieux humides et hydriques, par exemple les infrastructures d'assainissement des eaux usées et les dépôts à neige. Ces infrastructures peuvent participer à la contamination de la qualité de l'eau.

L'agrandissement des infrastructures, par exemple celles destinées aux matières résiduelles, peut aussi occasionner des pertes de milieux humides. Dans le chapitre portant sur les choix de conservation, les projets d'infrastructures qui pourraient altérer la conservation des milieux humides et hydriques seront décrits.

2.3.6 Les zones de contraintes

Il y a deux grands types de contraintes identifiés : les contraintes anthropiques et les contraintes naturelles.

Contraintes anthropiques

Comme pour les territoires d'intérêt écologique, les types de contraintes anthropiques identifiés dans les SAD varient d'une MRC à l'autre.

Dans la majorité des cas, les MRC en Chaudière-Appalaches ont identifié les différentes infrastructures relatives à l'assainissement des eaux usées municipales et aux matières résiduelles. Plusieurs autres types de contraintes sont aussi mentionnés par une ou plusieurs MRC, que ce soit les carrières/sablières, les barrages, les terrains contaminés, les aires d'approvisionnement en eau, des infrastructures de transport, des entreprises spécifiques, etc.

Dans le chapitre portant sur les choix de conservation, les différentes menaces qui pourraient porter atteinte aux milieux humides et hydriques seront identifiées. Ce chapitre pourrait donc aborder plus en profondeur certaines contraintes anthropiques présentes sur le territoire.

Contraintes naturelles

Les types de contraintes naturelles sont plus homogènes que les contraintes anthropiques. Les MRC abordent deux catégories de contraintes naturelles.

D'abord, les types de contraintes les plus courants dans les SADR sont ceux relatifs aux zones inondables et aux embâcles. Dans le cadre du PRMHH, ces éléments sont traités dans les portraits environnementaux par zones de gestions intégrées de l'eau.

Puis, les MRC identifient aussi les zones de mouvement de terrain et les zones d'érosion, le cas échéant. Les zones d'érosion identifiées se situent près des cours d'eau et elles peuvent avoir été amplifiées par les activités anthropiques.

Seule la Ville de Lévis identifie explicitement des types des contraintes naturelles supplémentaires, que sont les fortes pentes et les crans rocheux.